

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 24 JUIN 2011 A 09 H 30
(Convocation du 14 juin 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Mme CURVALE et M. DUCHENE ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION du PROCES VERBAL du 29 AVRIL 2011

Le procès verbal de la séance du 29 avril 2011 a été adopté sans observation.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.

POLE ADMINISTRATION GENERALE

Direction Bâtiments et Moyens

- Conventions occupation écoles Elémentaire LAC par l'Association APIS Eveil Multisport pour l'année 2011.
- Conventions occupation école Maternelle Jean Monnet par l'Association Sport, Evolution Arts Energétiques, l'Association Gymnastique Volontaire, l'Ecole Arts Martiaux Vietnamiens KUNG-FU, et l'Association APIS Eveil Multisport durant l'année 2011.

POLE DE LA PROXIMITE

Direction de la voirie

- Arrêté n°938 du 31 mai 2011 – BRUGES – Rue Théodore Blanc – Déclassement d'une bande de terrain.

POLE DYNAMIQUES URBAINES

Direction du Foncier

- 2011/629 du 8/04/2011 – Acquisition gratuite – BLANQUEFORT – 120 avenue du XI Novembre – M. et Mme CLEMENT – 21.2112.8220.TC00.VCA00.
- 2011/630 du 8/04/2011 – Acquisition gratuite – BLANQUEFORT – 48 rue Georges Mandel – Mme LAUGA, Melle PINEAU – 21.2112.8220.TC00.VCA00.
- 2011/631 du 8/04/2011 – Acquisition gratuite – BLANQUEFORT – avenue du XI Novembre – M. GIUST – 21.2112.8220.TC00.VCA00.

- 2011/632 du 8/04/2011 – Acquisition – PAREMPUYRE – 108 rue des Palus – SCA du Moulin de Cazeaux – 23,40 € - 21.2112.8220.KD00VCA00.
- 2011/633 du 7/04/2011 – Acquisition Tramway – PESSAC – 55 avenue Arago – M. et Mme ROUILLON – 70 531,65 € - 21.21110002.KD00TW30.
- 2011/634 du 8/04/2011 – Acquisition Tramway – PESSAC – 21 rue Guittard – M. VERARDO et Melle VALVERDE – 17 442 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/635 du 8/04/2011 – Acquisition Tramway – PESSAC – 49 avenue Bougnard – consort BONNET – 69 130 € - 21021110002KD00.TW30.
- 2011/636 du 8/04/2011 – Acquisition Tramway – PESSAC – 4bis avenue du Haut Lévêque – M. CAPELLA – 135 000 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/637 du 8/04/2011 – Acquisition Tramway – BEGLES – 19 rue Lénine – M. et Mme BRAZ – 12 500 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/675 du 12/04/2011 – DPU – Dispositions de l'arrêté 475 du 21/03/2011 relatives au prix sont rapportées – EYSINES – 15A rue Daniel Danet – Mme MATELOT – 200 000 €.
- 2011/676 du 12/04/2011 – DPU – LE TAILLAN MEDOC – 42 chemin du Chai – Mme DUPART – 130 000 € - 21.2111.8240.UC32.HAA.
- 2011/680 du 12/04/2011 – DPU – SAINT MEDARD EN JALLES – rue Frédéric Delmestre – M. CHAMBOLLE-TOURNON – 400 000 € - 21.2111.8240.UC32.HAA.
- 2011/681 du 12/04/2011 – DPU – Dispositions de l'arrêt 438 du 11/03/2011 relatives au prix sont rapportées – EYSINES – 9 rue du Deès/47 rue du Vignan – M. et Mme GUILHOU. – 219 000 €.
- 2011/682 du 12/04/2011 – DPU – Droit de préemption délégué à OPH Gironde HABITAT – LE HAILLAN – rue de la Morandière et chemin des Bergers.
- 2011/683 du 12/04/2011 – DPU – Arrêté 320 du 15/02/2011 retiré – TALENCE – 116 cours Gambetta – M. VIGNERES.
- 2011/689 du 13/04/2011 – DPU – LE BOUSCAT – 264 et 268 avenue de la Libération – SCI LA BONBONNIERE – 1 200 000 € - 21.2115.8240.UC32HAA.
- 2011/690 du 13/04/2011 – DPU – LE BOUSCAT – 225 avenue de la Libération – Consorts VELAYOS-SANCHEZ – 700 000 € - 21.2115.8240.UC32.HAA.
- 2011/722 du 15/04/2011 – Acquisition Tramway – BEGLES – 156 rue Alexis Labro – SA CHOCOLATERIE D'AQUITAINE – 2 272 561 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/726 du 18/04/2011 – Acquisition Tramway – PESSAC – 2 rue Guittard – M. et Mme FERREIRA ANTUNES – 45 430,10 € - 21.21110002.KD00.TW30.

- 2011/727 du 18/04/2011 – Acquisition Tramway – PESSAC – 6 avenue du Haut Lévêque – SCI L'ARCADE -870 000 € - 21.21150002.KD00.TW30.
- 2011/728 du 18/04/2011 – Acquisition Tramway – PESSAC – 70 avenue de Canéjan – Mme MOREL – 15 638,49 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/729 du 18/04/2011 – Arrêté 2011/349 du 18/02/2011 annulé – Acquisition + travaux – PESSAC – 8 rue du Haut Brion – M. LOUIT – 36 637,49 € - 21.2112.8220.TM00.VB318.
- 2011/730 du 18/04/2011 – Acquisition Tramway – BEGLES – 72 rue des Frères Moga – M. et Mme SEGUIN – 17 646 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/731 du 18/04/2011 – Acquisition Tramway – BEGLES – rue Delphin Loche et rue des Frères Moga – M. ERESUE – 44 000 € - 21.21110002.KD00.TW20A.
- 2011/732 du 18/04/2011 – Acquisition gratuite Tramway – BEGLES – rues Lénine et Jean Macé – Réseau Ferré de France – 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/733 du 18/04/2011 – Acquisition – SAINT MEDARD EN JALLES – rue Henri Rol Tanguy – Société Foncière de Gironde – 1 € symbolique – 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2011/734 du 18/04/2011 – Acquisition + travaux – SAINT MEDARD EN JALLES – 4 rue Eloi Dugay – Consorts BERNEDE – 622 € - 21.2112.8220.TN00.VB44904.
- 2011/735 du 18/04/2011 – Acquisition + travaux – SAINT MEDARD EN JALLES – 39 rue Claude Debussy – M. SATTAZIN – 17 924 € - 21.2112.8220.TN00.VB449.
- 2011/736 du 18/04/2011 – Acquisition Tramway – PESSAC – 11-15 avenue du Haut Lévêque – SC JPL – 20 500 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/770 du 4/05/2011 – DPU – dispositions de l'arrêté 357 du 22/02/2011 relatives aux prix sont rapportées – GRADIGNAN – 8 route de Léognan – conjoints LEON. – 390 000 €.
- 2011/775 du 4/05/2011 – Acquisition Tramway – Dispositions de l'arrêté 2011/334 du 18/02/2011 restent inchangées – Indemnité de reconstitution de végétaux – Acquisition Tramway – BEGLES – 120 rue Louis Rochemond – Mme TARIS MOURIER – 2 595 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/776 du 6/05/2011 – Acquisition Tramway – BEGLES – 17 rue de Verdun – M. et Mme LAGARDERE – 13 692 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/777 du 6/05/2011 – Acquisition Tramway – BELGES – 35 rue Ambroise Croizat – M. et Mme GERARD – 45 158 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2011/778 du 06/05/2011 – Acquisition Tramway – MERIGNAC – 10 avenue de la Libération – Copropriétaires de la Résidence du Bois Fleuri – 71 428 € - 21.21110002.KD00.TW30.

- 2011/779 du 4/05/2011 – Acquisition Tramway – BEGLES – 57 rue du Maréchal Joffre – Mme JEAN – 1 470 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/865 du 16/05/2011 – BLANQUEFORT – 2 impasse de l'ancienne Poste – M. et Mme POVEDA – 213 000 € - 212115.8240.UC32.HAA.
- 2011/866 du 16/05/2011 – DPU – EYSINES – Impasse du Vieux Puits – M. BAZOT – 5 300 € - 21.2111.8240.UC32.HAA.
- 2011/890 du 20 mai 2011 – DPU – Dispositions de l'article 2 de l'arrêté n°582 du 1/04/2011 relatives au prix sont modifiées et complétées – EYSINES – 14 rue Martin Porc – M. GERDESSUS.
- 2011/729 du 21/04/2011 – DPU – PAREMPUYRE – 21 avenue Philippe Durand Dassier – M. et Mme HABRARD – 120 000 € - 21.2115.8240.UC32.HAA – 11.6226.8240.UC32.
- 2011/730 du 21/04/2011 – DPU – PAREMPUYRE – 25 rue du Général de Gaulle – M. et Mme HEBRARD – 132 000 € - 21.2115.8240.UC32.HAA – 11.6226.8240.UC32.
- 2011/870 du 19/05/2011 – Acquisition Tramway – BELGES – 85 rue du Professeur Bergonié –consorts DUBERNET – 380 000 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/871 du 19/05/2011 – Acquisition Tramway – BEGLES – 166 rue Alexis Labro – SNC LIDL – 8 990 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/872 du 19/05/2011 – Acquisition gratuite – BORDEAUX – 32 rue Achard – Commune – 21.2111.8220.UE00.HC00.
- 2011/873 du 19/05/2011 – Acquisition – CENON – rue du 8 mai 1945 – INCITE – 1 800 € - 21.2111.8220.UE00.HC00.
- 2011/874 du 19/05/2011 – Acquisition Tramway – PESSAC – 68 avenue de Canéjan – indivision BAS et SCI de Canéjan – 6 552 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/875 du 19/05/2011 – Acquisition Tramway – PESSAC – 87 avenue de Canéjan – M. et Mme VEDEL – 20 686 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/876 du 19/05/2011 – Acquisition Tramway – PESSAC – 93 avenue de Canéjan – M. et Mme DUPOUY – 20 379 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/877 du 19/05/2011 – Acquisition – PAREMPUYRE – rue des palus – M. DUPUY – 11 934,80 € - 21.21112.8220.KD00.VCA00.
- 2011/876 du 19/05/2011 – Acquisition – PAREMPUYRE – rue des Palus – M. SIAD – 109,20 € - 21.2112.8220.KD00.VCA00.

- 2011/879 du 19/05/2011 – Acquisition + travaux – VILLENAVE D'ORNON – 22 rue Raymond Poincaré – M. et Mme MESSAGER – 39 100 € - 21.2112.8220.TM00.VB55004.
- Convention à titre précaire – VILLENAVE D'ORNON – angles des rues Galgon et du Docteur Schweitzer – M. EMMANUEL.
- Prêt à usage – GRADIGNAN – 8 bis rue Pasteur – Commune.
- Convention d'occupation précaire – BORDEAUX – 87 rue Mac Carty – l'Association « Les Jardins de Poincaré ».
- Convention d'occupation précaire – LE BOUSCAT – 12 rue Prévost – Association COS.
- Convention d'occupation précaire – BLANQUEFORT – 16 avenue du Port du Roy – COS.
- Convention d'occupation précaire – EYSINES – 89/91 avenue de la Libération – COS.
- Convention d'occupation précaire – BEGLES – 24 rue Alexis Capelle – COS.
- Convention d'occupation précaire – BORDEAUX – 79 rue Bourbon – Commune.
- Convention d'occupation précaire – BEGLES – 94 rue Alexis Capelle – COS.
- Avenant n°1 à la convention précaire – AMBES – Chemin de la Vie – M. PEREIRA.
- Avenant n°2 à la convention précaire – LORMONT – 10 rue des Cavailles – SPIE BATIGNOLLES SUD OUEST.
- Convention d'occupation précaire – BORDEAUX – 14 rue des Fours appart n°1 – M. COULOMBEL.
- Avenant n°6 à la convention précaire – BORDEAUX – avenue des Quarante Journaux/rue du Professeur Lavignolle – Société AUCHAN France.

Communication effectuée

M. le Président Vincent FELTESSE communique au Conseil un certain nombre d'informations. Il rappelle d'abord que la séance du 8 juillet comportera un ordre du jour particulièrement chargé, et qu'il a donc été prévu de rester en session l'après midi, comme il l'a déjà annoncé plusieurs fois. Chacun ayant du recevoir un courrier transmis par le service de l'Assemblée, il remercie ses collègues de le noter sur leurs agendas.

Puis il précise qu'hier après midi, il a participé à une réunion avec M. le Préfet de la Région Aquitaine, Philippe Plisson qui représentait le SMIDDEST, les représentants du Conseil Général de la Gironde, et Maurice PIERRE à ses côtés, ainsi que les services de la Communauté Urbaine de Bordeaux, sur la question notamment du risque inondation et des circulaires qui sont en préparation aujourd'hui. Il souligne que ces circulaires ne sont absolument pas neutres pour le développement ou non de la métropole bordelaise, et qu'il est important de bien anticiper les choses, et c'est bien pour cela qu'il est proposé que la CUB prenne compétence sur ces problématiques là, comme ils en débattront plus longuement le 8 juillet, sachant qu'il leur faudra aussi un outil partenarial pour avancer sur ces dossiers.

Il rappelle que jusqu'à maintenant, l'outil partenarial est un syndicat mixte qui s'appelle le SMIDDEST, qui est porté par les deux conseils généraux riverains de l'estuaire, auquel la CUB a adhéré récemment, sauf qu'aujourd'hui, la position du Conseil Général de la Charente Maritime est plutôt plus que rétive par rapport à cette problématique du risque inondation. Il annonce que c'est donc un sujet qu'ils vont devoir traiter de manière intense et rapide : Intense parce que l'impact sur l'aménagement est fort sur des communes périphériques qui peuvent être prises en considération, mais aussi compris sur la ville centre. Il souligne que c'est aussi intense parce qu'ils peuvent obtenir des subventions de l'Etat à hauteur de 40 %, mais que le dossier doit être bouclé pour la fin septembre ou pour le mois de novembre, et qu'ensuite il faudra affiner toutes ces choses. Il répète qu'ils ont donc un enjeu très important devant eux dans les mois qui viennent.

Puis il souhaite informer le Conseil sur le fait que l'on va bientôt repartir dans un cycle de négociations sur les contrats de co-développement, puisque l'objectif est que la nouvelle génération couvre la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} janvier 2015, soit trois ans, et que vraisemblablement à la rentrée des vacances, ils referont une tournée des communes avec Françoise CARTRON. Il souligne que ces contrats devront se nourrir de la première génération des contrats de co-développement, mais aussi des ambitions qu'ils ont fixées, les uns et les autres, pour l'agglomération bordelaise. Il rappelle que parmi ces ambitions, figure bien sûr la question de l'habitat et du logement pour laquelle on est aujourd'hui dans un discours général sur les orientations, sur la stratégie, et sur laquelle il va falloir qu'ils rentrent très vite dans des choses plus précises, plus fines, plus opérationnelles. Il précise que cela veut dire de voir commune par commune, quelle serait potentiellement la croissance de la population. Il indique que certaines communes ont déjà fait ce travail, et il pense à Bordeaux, que d'autres communes sont en train de le faire, et que l'agence d'urbanisme a fait une première estimation technique des choses. Une fois que l'on aura déterminé le nombre d'habitants par commune, il faut voir quel type ou combien de logements cela nécessite, et il souligne qu'il s'agit d'un vrai débat, compte tenu de l'évolution des modes de vie, et on se rend compte que les écarts peuvent être importants.

Il signale qu'il faudra aussi déterminer, au-delà de la taille des logements, un type de population, le type de logement, à savoir logement social, accession sociale etc...

Ils ont eu une première discussion en Bureau, qui devra permettre d'articuler la volonté politique et les contraintes économique financières. Ils savent donc qu'aujourd'hui, les choses ne sont pas encore stabilisées, et il pense qu'il est peut-être trop tôt pour rentrer dans le détail du débat. Il considère qu'ils ont d'abord devant eux, durant quelques mois, un certain nombre d'affinements à faire, et puis qu'après, il y aura tous les outils à mettre en place sur la question de l'habitat et du logement, qui a un lien avec toutes les opérations qui sont

parties, avec l'arc de développement durable. Il ajoute qu'il y a aussi un lien avec les 50 000 logements dont on reparlera peut-être tout à l'heure en séance.

M. CHAUSSET indique que le groupe des Verts proposera une motion sur le nucléaire et la centrale de Blaye à l'ensemble de l'assemblée, afin qu'elle soit discutée, sachant qu'elle a été diffusée auprès des différents groupes politiques, et qu'une version est en cours de finalisation.

M. le Président Vincent FELTESSE répond qu'il a cru lire cela dans Sud-Ouest effectivement, cela leur ayant été transmis à un Conseil précédent.

Puis il invite la Secrétaire de séance à donner lecture des affaires qui font l'objet d'une proposition de regroupement.

Mme la Secrétaire de séance ayant donné lecture des affaires proposées pour un regroupement, **M. RESPAUD** intervient sur l'affaire n° 65 « Opération de reconversion de l'îlot des remparts et de l'îlot Lentillac - ouverture de la concertation », dans le cadre de laquelle il n'est prévu que deux registres avec les documents, l'un dans les locaux de la CUB, l'autre à la Mairie de Bordeaux. Il déclare en avoir parlé avec un certain nombre de Bordelais, et il pense qu'on pourrait également les mettre dans les mairies de quartier, si cela ne dérange personne, de façon à ce qu'ils soient plus proches des lieux concernés.

M. JUPPÉ précise qu'il s'agit de la pratique habituelle, et qu'ils mettent en général les dossiers de consultation dans les Mairies de quartier.

M. le Président Vincent FELTESSE pense qu'il s'agit d'une bonne pratique, surtout que cela se fait habituellement.

M. AMBRY précise qu'il votera contre sur les dossiers 59 et 60 relatifs à des révisions simplifiées du PLU à Talence.

M. GUICHARD annonce que le groupe des élus Communistes et Républicains votera contre sur les affaires 48, 49, et 50 qui portent sur des VEFA.

Mme NOËL indique le vote contre également des Verts sur la délibération 60 concernant l'ouverture de la concertation pour la révision simplifiée du PLU et le déplacement de l'école talençaise de sports motorisés de Talence.

Affaires regroupées

Les affaires faisant l'objet d'un regroupement sont les suivantes :

M. DAVID

2011/6/ 2 OV09153 MERIGNAC - Desserte de Mérignac Soleil phase 2 - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la CUB - Eclairage public - Participation financière - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/6/ 3 Parempuyre - Aménagement du carrefour Route de Pauillac et la rue de Landegrand - Convention avec le Conseil Général - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/6/ 4 AMBARES - fiche action CODEV n°10 - Développement du site SANOFI - Requalification de la rue de la Vierge dans sa section comprise entre la rue Victor Hugo et la rue du Maréchal Foch - Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/6/ 5 BORDEAUX - Contrat de co-développement - Action n° 24 - Discontinuité cyclable - Propositions de programmation - VALIDATION - AUTORISATION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/6/ 6 Marchés publics - Conception d'un mur d'images au point central de la circulation - Annulation de la délibération n°2011/0230

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/6/ 7 Bruges - Aménagement de l'avenue d'Aquitaine entre la rue Andron et l'avenue de l'Europe - Eclairage public et prestations exécutées par la ville pour le compte de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/6/ 8 Lormont - Avenue de Paris - Castorama - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté urbaine de Bordeaux - Eclairage public - Fonds de concours - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2011/6/ 10 Association Alpha - Participation au Salon Laser World of Photonics du 23 au 26 mai 2011 à Munich - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2011/6/ 12 Contrats de co-développement 2009-2011 - Adaptations des contrats - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2011/6/ 13 Contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du Complexe Thermique des Hauts de Garonne - Avenant n°4 - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2011/6/ 14 Convention entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde et la CUB relative à la gestion des déchets professionnels - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2011/6/ 15 Collecte de la résidence "le Clos des alisiers" à Eysines - Convention passée entre Akerys Promotion et la Communauté Urbaine - Autorisation - Signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2011/6/ 16 Service public de chauffage urbain des Hauts de Garonne - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2010 - Présentation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2011/6/ 18 Marchés publics - Extension du réseau de transports en commun en site propre / Tramway - Marché de maîtrise d'œuvre pour les extensions des lignes A, B et C et les études générales et transversales et systèmes - Marché n°08 308 U - Modification du programme - Avenant n°3 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2011/6/ 19 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Bordeaux - Ligne C - Travaux de voirie et aménagements de surface du terrain du Centre de maintenance La Jallère - (VRD304) - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2011/6/ 20 Bâtiment du Pôle d'échanges multimodal de Pessac centre - Association

syndicale libre - Approbation des statuts

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CURVALE

2011/6/ 21 Engagement dans une démarche de labellisation Cit'énergie - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2011/6/ 22 BORDEAUX - Versement d'une subvention pour la mise en oeuvre d'une étude urbaine sur le secteur Brazza Nord - Année 2011 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2011/6/ 23 BORDEAUX ZAC Ravesies - Convention avec la société Clairsienne sur l'îlot 3C - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2011/6/ 26 Marchés Publics - Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs des autobus du réseau Tbc - Marché négocié avec mise en concurrence - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2011/6/ 27 Gestion de l'aire de grand passage à Bordeaux - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2011/6/ 29 BRUGES - ZAC Fieuzal - Lac Lamothe - Rue Pierre Duhaa - Cession d'un terrain communautaire à vocation économique de 1 968 m² environ à la société Atlantic Développement Immobilier - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2011/6/ 30 Mérignac - Médecins Sans Frontières - MSF Logistique - Extension - Aide à l'immobilier - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2011/6/ 31 Pessac - Association Ecosite du Bourgailh - Programme d'actions 2011 -

Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2011/6/ 32 BLANQUEFORT - Ecoparc - Cession d'un terrain communautaire de 2 733 m² à la Société Atlantic Design Construction - Avenant n°1 à la convention de cession - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/6/ 36 Exercice 2011 - Décision modificative n° 4 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/6/ 37 AMBARES ET LAGRAVE - BORDEAUX - PESSAC - AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Acquisition amélioration de 3 logements individuels locatifs situés 8, rue de Brandier à Ambarès et Lagrave, 36, rue Frédéric Bastiat à Bordeaux et 4, rue Marc Sangnier à Pessac - Emprunts principaux de 251.363 € et 119.517 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/6/ 38 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 14 logements individuels locatifs, 17-19, rue de Béguey - Emprunts principaux de 523.206 € et 1.226.719 €, de type PRU CD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/6/ 39 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Charge foncière et construction de 2 logements collectifs locatifs, résidence "Camelle", 20, rue Paul Camelle - Emprunts principaux de 37.300 € et 129.870 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/6/ 40 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Charge foncière et construction de 16 logements collectifs locatifs, résidence "Camelle", 20, rue Paul

Camelle - Emprunts principaux de 350.220 € et 1.148.714 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/6/ 41 FLOIRAC - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 7 logements collectifs locatifs, résidence "Jules Guesde", 121, rue Jules Guesde - Emprunts principaux de 315.951 € et 483.868 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/6/ 42 FLOIRAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition et amélioration d'un logement individuel locatif situé lieu-dit "Petit Cocut", Domaine de Sérillan, 23, rue Micheline Ostermeyer - Emprunts principaux de 50.498 € et 117.830 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/6/ 43 FLOIRAC - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition-amélioration de 8 logements collectifs locatifs, résidence "Jules Guesde", 121, rue Jules Guesde et 24, rue Edouard Vaillant - Emprunts principaux de 499.868 € et 282.407 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/6/ 44 GRADIGNAN - Société Nationale Immobilière (SNI) - Construction de 6 logements collectifs locatifs, résidence "L'Host", cours du Général de Gaulle - Emprunt principal de 541.563 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/6/ 45 GRADIGNAN - Société Nationale Immobilière (SNI) - Construction de 28 logements collectifs locatifs, résidence "L'Host", cours du Général de Gaulle - Emprunt principal de 2.228.812 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/6/ 46 LORMONT - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 71 logements collectifs locatifs, résidence "Le Lavoir", rues des Garosses et Michel de Montaigne - Emprunts principaux de 1.544.859 € et 6.381.601 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Délibération annulant et remplaçant la délibération

n° 2011/0278 du 29 avril 2011 - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/6/ 47 TALENCE - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Réhabilitation et résidentialisation des 159 logements collectifs locatifs de la résidence "Monségur", 198, rue Jean Racine - Emprunt principal de 5.044.098 €, du type PDRAS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/6/ 48 LE HAILLAN - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 2 logements collectifs locatifs situés chemin de Meycat, résidence "Rive des Ormes" - Emprunts principaux de 41.734 € et 97.378 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. FREYGEFOND

2011/6/ 49 LE HAILLAN - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 6 logements collectifs locatifs situés chemin de Meycat, résidence "Rive des Ormes" - Emprunts principaux de 172.007 € et 401.349 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. FREYGEFOND

2011/6/ 50 TALENCE - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière en vue de l'acquisition en VEFA de 31 logements collectifs locatifs, résidence "Margaut", cours de la Libération et avenue Roul - Emprunts principal de 530.888 €, du type PLUS Foncier, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. GAÜZERE

2011/6/ 52 Caisse de Secours et d'Entraide des Sapeurs-Pompiers- Convention du 26 novembre 2001- Avenant n°10 relatif au versement de la subvention 2011 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GELLE

**2011/6/ 53 Rapport annuel sur le réseau de télécommunications Haut Débit Inolia -
Année 2010 - Présentation**

COMMUNICATION EFFECTUÉE

Mme ISTE

**2011/6/ 54 Marché Public de prestations intellectuelles - Marché d'assistance à
maîtrise d'ouvrage dans les bâtiments communautaires - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

**2011/6/ 55 Marché Public de Prestations Intellectuelles - Etudes et assistance
techniques dans les bâtiments communautaires - Appel d'offres ouvert –
Autorisation -**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

**2011/6/ 56 Marchés Publics - Gestion des identités numériques - Appel d'offres ouvert
- Autorisation de lancement et de signature**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

**2011/6/ 57 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Mérignac - Projet d'aire de
grands passages secteur Marchegay - Ouverture de la concertation - Décisions -
Autorisations**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

**2011/6/ 58 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Eysines secteur du
Pinsan - Projet de jardin des loisirs - Ouverture de la concertation - Décisions -
Autorisations**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

**2011/6/ 59 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Talence - Complexe sportif
deThouars - Projet de couverture de terrains de tennis - Ouverture de la concertation -
Décisions - Autorisations**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. AMBRY vote contre

M. LABARDIN

2011/6/ 60 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Talence - Déplacement de l'ETSM (école talençaise de sports motorisés) - ouverture de la concertation - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. AMBRY et le groupe des élus Europe Ecologie-les Verts votent contre

M. LABARDIN

2011/6/ 61 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Saint Aubin de médoc - Projet de centre technique municipal - Ouverture de la concertation - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2011/6/ 62 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Mérignac - Recomposition coeur d'îlot résidence Yser - Ouverture de la concertation - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2011/6/ 63 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Lormont - Projet d'extension de la maison des sports des Iris - Ouverture de la concertation - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2011/6/ 64 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Bordeaux - Opération de restructuration du groupe scolaire Albert Le Grand - Ouverture de la concertation - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2011/6/ 65 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Bordeaux - PNRQAD - Opération de reconversion de l'îlot des Remparts et de l'îlot Lentillac - Ouverture de la concertation - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2011/6/ 66 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Pessac - Opération écoquartier de l'Artigon - Réalisation d'une liaison cyclable - Ouverture de la concertation - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

2011/6/ 67 Présentation du rapport "Stationnement" année 2010

COMMUNICATION EFFECTUÉE

M. TOUZEAU

2011/6/ 70 FLOIRAC - Opération de rénovation urbaine du Bas Floirac - Protocole d'échange foncier Gironde Habitat CUB - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/6/ 71 MERIGNAC - Tramway Phase 3 Ligne A. Acquisition des emprises sur les parcelles appartenant aux consorts ATTIE sises avenue des Frères Robinson. Indemnisation - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/6/ 72 MERIGNAC - Tramway phase 3 ligne A - Indemnisation de Madame NORTIER pour résiliation de bail commercial et libération des lieux qu'elle occupe 15 place Charles de Gaulle - Autorisation - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/6/ 73 MERIGNAC - Tramway Phase 3 Ligne A, Indemnisation de Monsieur Lionel PERINELLE pour résiliation de bail professionnel et libération des locaux qu'il occupe 15 place Charles de Gaulle - Autorisation - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/6/ 74 LE TAILLAN-MEDOC - Immeuble bâti situé 85 avenue du Stade, cadastré AE 6 et 8 - Mise à disposition et cession à la Commune - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/6/ 75 MERIGNAC - Immeuble non bâti sis à l'angle des avenues de Psychotte et des Eyquems - Rétrocession à la SCICV SANGOL 2 - Modification de la délibération communautaire n° 2010/0035 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/6/ 76 Loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégation du service public - Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2010 - Tableau récapitulatif des cessions d'immeubles avec coût historique - Acceptation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2011/6/ 77 Régie de l'Eau Industrielle - Rapport annuel 2010 - Communication

COMMUNICATION EFFECTUÉE

M. TURON

2011/6/ 78 Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - année 2010 - Présentation

COMMUNICATION EFFECTUÉE

M. TURON

2011/6/ 79 Marchés publics - Ambarès-Bassens-Saint-Louis de Montferrand - Alimentation en eau industrielle de la presqu'île d'Ambès - Marché n° 00322U avenant n° 5 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2011/6/ 80 Service Public d'assainissement Non Collectif - Modification du personnel de la Régie - Désignation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2011/6/ 81 Service public de l'Eau Industrielle - Modification du personnel - Désignation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2011/6/ 82 Portets - Forage Grangeneuve F2 - Demande de déclaration d'utilité publique - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2011/6/ 83 Castres sur Gironde, source de Bellefond, forages : HT1, HT2, HT3 et Rocher 3 - Demande de déclaration d'utilité publique - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2011/6/ 84 Bordeaux - Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat - Portage du projet couveuse d'entreprises à l'essai Anabase - Avenant N° 1 à la convention - Décision -

Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2011/6/ 85 Pessac - Soutien à l'Association Territoires et Innovation Sociale - La Fabrique à Initiatives - Avenant n° 1 à la convention du 23 septembre 2010 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2011/6/ 86 ADIE (Association pour le Droit à l'initiative économique) - Programme d'actions 2011 - Subventions de la Communauté Urbaine de Bordeaux Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2011/6/ 87 Association Territoires et Innovation Sociale - La Fabrique à Initiatives - Programme d'actions 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2011/6/ 88 Partenariat avec Coop'Alpha - Avenant n°1 à la convention du 26 novembre 2009 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2011/6/ 89 AUTO COOL - Programme d'action 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2011/6/ 90 Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Aquitaine - Programme d'actions 2011- Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décisions - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2011/6/ 91 CIVAM des Agrobiologistes de Gironde "Agrobio Gironde" - Réalisation de la Fête de l'élevage biologique - Bruges Parc des Jalles - Subvention de

fonctionnement - Décision - Convention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

**2011/6/ 92 Eysines - Raid des maraîchers du 28 mai 2011 - Fonds de concours -
Décision - Convention**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaires non regroupées

M. FELTESSE

**2011/6/ 1 Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au Centre
Information Jeunesse Aquitaine (CIJA) - Désignation**

M. le Président Vincent FELTESSE précise qu'il est proposé que ce soit *Jean-Michel PEREZ* qui les représentent, sachant qu'il y a eu un accord entre les groupes.

DÉSIGNATION EFFECTUÉE

M. PEREZ est désigné

M. A CAZABONNE

**2011/6/ 9 Accompagnement pour la mise en oeuvre de projet de type Agenda 21 et
sensibilisation d'adultes aux principes fondateurs du Développement Durable -
Convention constitutive du Groupement de commandes entre le Conseil Général de
la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Désignation -
Autorisation**

M. le Président Vincent FELTESSE propose que soit désigné le Président de la CAO,
Bernard LABISTE, sachant que le Vice-Président en charge de la communication, aura une
voix consultative.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

désignation effectuée : M. LABISTE

M. BRON

**2011/6/ 11 Franchissement Jean-Jacques Bosc - Concours restreint de maîtrise
d'œuvre - Autorisation - Désignation du jury – Décision**

M. BRON donne lecture du rapport en soulignant qu'il s'agit d'un dossier qui est connu et a déjà été abordé lors des séances précédentes. Il ajoute, pour que les choses soient bien claires, qu'ils ont toujours, bien évidemment, de nombreuses réunions de travail avec le groupe de concertation, et beaucoup de discussions également. Il précise que cela justifie donc quelques rectifications qui ne posent pas de problème majeur, mais qui sont à faire dans le pré programme qui leur est communiqué, notamment en ce qui concerne les questions ouvertes où il faut ajouter un chapitre concernant à un pont « espace de vie à imaginer ».

Puis il indique que dans le chapitre 3.1 « un projet urbain d'ensemble », il convient d'ajouter que « le pont doit globalement être conçu comme un espace public urbain multifonctionnel intégrant des espaces de vie ».

Et enfin dans le dernier chapitre « un pont équipé et confortable », il mentionne qu'on remplacera cette formule par : « un pont espace de vie à imaginer » et qu'on ajoutera : *« l'ensemble de l'ouvrage et de ses raccordements doivent être considérés comme un espace public multifonctionnel urbain à traiter comme tel avec ses espaces de respiration et de vie offrant des points de vue sur la Garonne et les grands paysages. Les concepteurs dégageront des espaces particuliers intégrés à l'ouvrage et hors flux conçus comme des espaces de vie. »*

Il signale à ses collègues que ces rectificatifs leur seront communiqués ultérieurement.

Il pense que cela ne pose pas de problème, et que cela permet d'être rigoureux, de saluer le travail et les discussions nombreuses qui ont eu lieu entre le groupe et eux, et d'avoir quelque chose de cohérent.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'ils vont avoir à désigner les représentants élus, qu'il y aura, à côté des premiers collègues, des personnes qualifiées, qu'il y aura aussi des représentants du comité permanent de la concertation, qui maintenant s'appelle le groupe de contact, et qui a été sollicité à nouveau.

Il communique le calendrier qui est le suivant : En juillet 2011, lancement officiel du concours de maîtrise d'œuvre, au début septembre 2011 la remise des candidatures, entre septembre et novembre 2011 la sélection des candidats admis à concourir. On en retiendra cinq pour une remise des offres entre mars et avril 2012, pour une analyse des offres entre avril et juin 2012, pour une négociation avec le ou les lauréats en juillet 2012 et une approbation par le Conseil en septembre 2012.

M. BRON souligne qu'aujourd'hui cette délibération a pour effet également de prendre connaissance et d'adopter les indemnisations qui sont données aux cinq candidats, y compris à celui qui sera retenu, comme c'est bien indiqué dans le rapport.

M. le Président Vincent FELTESSE communique la liste qui est proposée. Titulaires : *Mme LACUEY, M. RESPAUD, M. JUPPÉ, M. BRON, M. ROSSIGNOL* et suppléants : *M. GALAN, M. ROUVEYRE, M. DUCHÊNE, M. MOGA, et Mme PARCELLIER.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignations effectuées

M. FREYGEFOND

2011/6/ 33 Communauté Urbaine de Bordeaux - Compte de gestion du Receveur des Finances pour l'exercice 2010 – Avis

M. FREYGEFOND indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**M. FREYGEFOND****2011/6/ 34 Compte Administratif de l'exercice 2010 - Approbation.**

M. le Président Vincent FELTESSE invite le Conseil à désigner, comme prévu dans le cadre du règlement intérieur, le doyen d'âge parmi les membres du Conseil présents, à savoir M. Claude SOUBIRAN, pour présider la séance durant l'examen et le vote du Code Administratif 2010.

M. Claude SOUBIRAN prend la présidence du Conseil qu'il remercie pour cette désignation, et invite M. FREYGEFOND à présenter le rapport.

Avant de commencer l'exposé et de donner les différents chiffres et ratios, **M. FREYGEFOND** voudrait remercier l'ensemble des services, et plus particulièrement le service des finances sous la direction de Serge Haget, ainsi que l'ensemble de ses collaborateurs, pour le travail qui a été effectué tout au long de l'année 2010, et en tout cas pour mettre en œuvre le budget qu'ils ont voté fin 2009, ainsi que les politiques d'investissement et les crédits ouverts en fonctionnement qu'ils ont votés à cette occasion.

Puis il procède à la présentation du compte administratif 2010 à l'aide d'un diaporama qu'il commente.

M. le Président Claude SOUBIRAN indique à ses collègues qu'ils viennent d'entendre la lecture du rapport sur le compte administratif pour l'exercice 2010, et qu'il est prêt à donner la parole à ceux d'entre eux qui auraient des observations à formuler.

M. GALAN observe que les années se suivent et se ressemblent, aussi est-ce à la marge qu'il faut trouver des évolutions caractérisant ce compte administratif 2010, à la veille de la pleine application de la réforme fiscale.

Parmi les constantes, les élus Communistes et Républicains noteront la toujours faible exécution du budget d'investissement, autour de 50 %, avec comme conséquence, le fort niveau des excédents qui interrogent toujours sur les inscriptions du budget primitif, mais aussi les moyens mis en œuvre pour son exécution.

Ils notent aussi le gonflement du bas de laine avec les réductions d'emprunt et l'augmentation des réserves, avec comme corollaire un excellent niveau des ratios financiers, à commencer par celui de désendettement à 1,6 ans.

De cette bonne santé, année après année, ils tirent deux enseignements : le premier est de trouver une totale justification à leurs demandes de gel des tarifs et des taxes des ménages pour atténuer la crise sociale, demande en partie prise en compte, mais qui reste à appliquer sur les tarifs de transport ou des opérations funéraires. Le second est de considérer que la « voilure » de la CUB pourrait être plus largement déployée pour accélérer des politiques sociales liées à leurs compétences.

Mais de l'analyse de ce compte administratif, ils pointent aussi des éléments positifs de gestion, comme le suivi des bases d'imposition ou la réduction des « restes à réaliser ».

Enfin, les dénonciations par leur groupe de l'impact négatif de la réforme financière des collectivités territoriales se trouvent confirmées par la réduction de plus en plus significative, au regard de l'inflation qui dépasse 2 %, des dotations de l'État. Ils soulignent que ce sont des millions d'Euro qui manquent à l'appel, et qui expliquent en partie la réduction de l'excédent de fonctionnement.

Sous le bénéfice de ces observations, il précise qu'ils voteront ce compte administratif.

Concernant ce compte administratif, **M. BOBET** établit comme premier constat, bien sûr, la très bonne santé financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux, plusieurs indicateurs majeurs appuyant cette affirmation, et tout d'abord l'autofinancement, qui est donc l'épargne nette, qui représente 30 % des recettes réelles de fonctionnement, et est donc en hausse puisqu'il était à 28 % en 2008 et en 2009.

Le deuxième indicateur majeur et positif est la capacité de désendettement qui, en budget consolidé, ressort à 1,6 pour 1,9 en 2009 et 2 en 2008, et il constate qu'en y ajoutant les reports, on est à 2,26 contre 2,58 l'an dernier, ce qui reste tout à fait flatteur en comparaison des moyennes des communautés urbaines de France qui est de 5,4 années.

A titre de troisième indicateur tout à fait intéressant, il relève l'excédent global net disponible qui s'établit à 122 M€ pour 77 en 2009 et 95 en 2008. Cependant il fait observer qu'une analyse plus fine montre une légère dégradation au niveau du budget principal, où l'excédent disponible est de 48 M€, alors qu'il était de 57 en 2009 et 61 en 2008, soit moins 16 et moins 20 %. Or il rappelle que c'est bien cet excédent disponible sur le budget principal qui permet à la CUB de dégager des marges de manœuvre pour réduire, par exemple, les prévisions d'emprunt, et ainsi, au budget supplémentaire 2011, il est proposé d'atténuer ces prévisions de 15 M€ contre 25 M€ au BS 2010 et 30 M€ au BS 2009.

Le compte administratif, comme le budget, étant fait de recettes et de dépenses, il invite à noter, côté recettes, la hausse de celles-ci de plus 8,33 %, qu'il ne détaille pas car cela a déjà été fait, mais il souligne seulement que le produit de la TEOM ne progresse que de 2,90 contre 4,04 en 2009, alors que la moyenne des 14 communautés urbaines de France a progressé de 6,58.

Côté dépenses, il précise qu'elles apparaissent tout à fait maîtrisées, à plus 1,16 % contre 1,59. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il incite toutefois à faire attention aux dépenses de personnel qui repartent un peu à la hausse, avec plus 4,58, à mettre en perspective avec les 4,39 de 2009 et surtout les 2,71 seulement de 2008. Il souligne que la moitié de cette hausse est due à des évolutions règlementaires, mais seulement la moitié.

Toujours dans le chapitre des dépenses, il relève le faible taux de consommation des crédits qui restent en dessous symboliquement de 50%, là où il était de 55% en 2008, 64% en 2007, et 57% en 2006. Il estime que la réorganisation des services a pu être un frein momentané pour mieux rebondir, comme il l'espère, en 2011.

Enfin il tient à souligner un point particulièrement important, qui est le déficit global du réseau TBC qui augmente de 8% par rapport à 2009, puisqu'on est repassé au-dessus des 100 M€ symboliques là aussi, 105 M€ en l'occurrence, pour 97 M€ en 2009. Ceci expliquant cela, le taux de fréquentation en 2010 de 92 millions de voyages est inférieur au taux contractuel qui est de 97 millions, or toutes les simulations financières, et c'est bien ce qui l'inquiète un peu, se basent sur la fréquentation contractuelle. Il pense que M. DUPRAT en parlera dans un moment.

Ceci dit ces remarques ne sont pas dramatiques, précise-t-il, et ils voteront bien sûr ce compte administratif.

M. ASSERAY tient tout d'abord avec le groupe des Verts à féliciter M. FREYGEFOND et les services des finances de la Communauté Urbaine sous l'autorité de M. Haget, pour la qualité du travail effectué.

Suite à la présentation du compte administratif qu'ils approuveront sans restriction, ils peuvent constater les quelques points suivants :

D'abord le volume de recettes et dépenses qui a été signalé, et qui tourne toujours autour du milliard d'Euro, et dont il rappelle qu'il fait que la CUB est un acteur économique majeur concernant le développement économique et l'emploi. Il indique qu'il y a les recettes de fonctionnement, dont le montant en volume est le plus élevé atteint depuis 2001, avec une évolution hors produits de cession qui se redresse légèrement par rapport à 2009, comme le rapporteur l'a signalé, à plus de 73 % à 2,44 en 2009, mais avec une évolution en recul du produit fiscal. Puis il cite les dépenses de fonctionnement bien maîtrisées, avec une évolution bien plus faible qu'en 2009 et 2008 qui, hors résultat antérieur, progressent de 1,16, et après retraitement, de 2,68.

Il tient aussi à signaler comme élément qui témoigne de la bonne gestion, les dépenses courantes des services de 155,52 M€, qui évoluent après retraitement de -97 % pour 0,14 en 2009 et 3,14 en 2008, et comme le soulignait effectivement M. BOBET, elles évoluent à un rythme soutenu, puisqu'il est de + 4,58 au Bouscat, et de 5,5 à la CUB, ce qui prouve que ce n'est pas si simple que cela. Il fait aussi remarquer que le poids des charges de personnel par habitant sur la Communauté Urbaine est inférieur à la moyenne des communautés urbaines, étant aujourd'hui de 157,39€ par habitant communautaire et sur la moyenne des communautés urbaines de 189,49€, ce qu'il trouve important à signaler.

Il fait également observer le niveau d'investissement qui est toujours supérieur à 300 M€ dans un environnement, peu favorable, un encours de la dette et une annuité qui refluent, certes du fait de la non réalisation d'emprunt nouveau en 2010 et 2009, et des indicateurs financiers qui, en 2010, restent bons, même si ceux-ci ne reflètent pas l'intégralité des engagements souscrits en raison du décalage existant entre les réalisations sur le terrain et la traduction dans les comptes.

Mais il fait constater que les taux d'épargne, gestion brute nette, sont en légère progression, en pourcentage des recettes de fonctionnement, que le ratio de capacité de désendettement ressort en budget consolidé et en tenant compte des 180,6 M€ d'emprunt reportés fin 2010, à 2,26 contre 2,58 en 2009, et que le ratio encours de la dette sur recettes fiscales ressort à 1,37 année, pour 1,53 année en 2009.

Au final, il note un excédent conséquent d'actifs utilisables au budget supplémentaire, même s'il est toutefois en réduction par rapport à celui dégagé au compte administratif 2009.

Il ajoute que le compte administratif 2010 s'inscrit dans une année de transition, avec l'application aux entreprises de la réforme de la taxe professionnelle et la mise en place d'un régime transitoire pour la Communauté, d'une contribution relais remplaçant la TP. Il note que si le produit de cette contribution relais, intégrant un taux de majoration de CFE de 0,27 points et des rôles supplémentaires, est de 367,3 M€ contre 357€ de TP en 2009, on peut constater que son évolution est en recul par rapport aux exercices précédents soit + 2,87% quand ce produit évoluait de 7,84% en 2009, et de 4,85 en 2008, ceci hors rôle supplémentaire et à taux constant. Il souligne que cette évolution subit le même recul.

Puis il estime que quelques points inquiétants se confirment aussi dans les recettes de fonctionnement. La TEOM ayant été signalées, il n'y reviendra pas dessus, mais évoquera surtout les dotations et compensations fiscales qui ne cessent de s'affaiblir.

Il indique qu'en effet, les dotations de l'État, FGF et DGD, plus les compensations fiscales de 197 M€ hors France Télécom, diminuent de nouveau, soit -0,65% pour -0,44 en 2009, et -1,16 en 2008. Il souligne que les allocations compensatrices de l'État, en autres recettes fiscales, continuent de chuter, avec 10,7 M€ pour 12 M€ en 2009, quand elles étaient de 23,4 M€ en 2006, et ne représentent plus en 2009 que 1,10 des recettes de fonctionnement pour 2,56 en 2006.

Il fait observer qu'au total, la part des dotations représente, en 2010, 21,6 % des recettes réelles de fonctionnement de la CUB, pour 21 en 2009, mais surtout 24,51 % en 2006

En conclusion, il considère que ce compte administratif 2010, dans la lignée des précédents, démontre que la CUB ayant allié le bénéfice du dynamisme de la taxe professionnelle unique à une gestion rigoureuse, dispose d'une situation claire et saine pour les années à venir, confirmée bien sûr par les indicateurs financiers, et ceci malgré les gros aménagements effectués comme le tramway. Mais avec la réforme de la TP et le désengagement de l'État, il est fort à craindre à son avis, que le nouveau panier de ressources de la CUB aura, au mieux, une évolution moins dynamique, et ils doivent donc optimiser leurs nouvelles ressources, même si, comme pour la taxe d'habitation dont le taux est pratiquement gelé, leur marge de manœuvre se trouve réduite.

Il estime qu'ils seront contraints de maîtriser fortement leurs charges de fonctionnement et la programmation de leurs investissements en améliorant le taux de l'exécution des crédits. Il ajoute que la nouvelle donne fiscale pour 2011 ouvre des perspectives différentes qui doivent les rendre attentifs aux thématiques comme la mise en place de nouveaux mécanismes de péréquation horizontale, dont un, spécifique au bloc communal, par lequel devrait transiter de manière progressive jusqu'à 1 ou 2 % de recettes fiscales.

Il souligne que la mise en place de ce fonds fixé au début de l'année prochaine, va donc renforcer le rôle de la CUB, puisqu'elle sera chargée de sa répartition entre les différentes communes membres, et il constate donc que les difficultés d'adaptation de la Communauté seront mises à l'épreuve pour faire face au défi qui les attend.

M. ANZIANI pense qu'il faut commencer par féliciter la CUB de la qualité de sa gestion ainsi que son président et son Vice-Président chargé des finances pour ce travail qui donne de très bons résultats.

Il ajoute que l'exercice n'était pas simple, car conduit dans un contexte à la fois difficile et incertain, parce que comme chacun sait, les dotations de l'Etat ont faiblement augmenté à partir de 2006 pour franchement diminuer à partir de 2008. Il fait observer dans ce compte administratif, le résultat de cette franche diminution des dotations de l'Etat qui, évidemment, se continuera puisque l'on est dans le cadre d'un gel de ces dotations pour trois ans, et même sans doute un peu plus. Il indique que le Vice-Président chargé des finances devra évidemment arriver à optimiser leurs recettes en dépit de cette nouvelle donne financière.

Il précise que ce contexte est également incertain, comme on le voit bien, en raison de la réforme de la taxe professionnelle, et aujourd'hui, ils ne savent toujours pas si le produit qui remplacera celui de la taxe professionnelle unique, sera à la hauteur de leurs espérances. Il signale qu'ils pourront évidemment avoir même, et certainement, des craintes sur cette substitution.

En dépit de ce contexte il considère que l'on peut constater d'une façon très classique, d'abord de la stabilité fiscale, selon le choix qui a été le leur et qu'ils ont tenu, qu'ils tiennent une nouvelle fois, et qu'ils tiendront également, sachant que ce n'est pas si simple que cela de ne pas accroître la pression fiscale quand on a des recettes qui sont en train de s'effriter.

Il rappelle qu'on y parvient évidemment en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, chacun dans les communes sachant ce que cela veut dire que de maîtriser ces dépenses. Il a entendu tout à l'heure que les dépenses concernant la rémunération du personnel étaient peut-être moins fixes, mais il insiste sur le fait que c'est la nature des choses, car on est bien obligé de créer des services, de recruter, de tenir compte des indexations des rémunérations, de l'indice GVT etc... et par définition, la masse des rémunérations évolue naturellement toujours de quelques points par année dans l'ensemble des collectivités. Et donc il souligne qu'il faut que, par ailleurs, l'effort soit encore supérieur pour arriver à maîtriser le fonctionnement, ce qui est le cas à la Communauté. Il constate que tous ces efforts sont faits sans porter atteinte à leur capacité d'investissement. Il estime qu'il s'agit là de la raison d'être de la Communauté, et au fond la seule, que de fournir des services à la population et évidemment des investissements. Il considère que sous la direction de M. le Président, ils maintiennent cet effort là, tout en étant tout à fait conformes aux besoins de la population, notamment en matière de transport, de logement, ou encore de développement économique ou de développement durable.

Pour terminer, il souligne aussi que la chose la plus simple serait d'augmenter l'endettement, ce qui est sans doute en même temps un poison doux mais qui ensuite se révèle chaque année après, comme cela a été dit et bien dit. Il rappelle qu'ils ne recourent donc pas à cet empoisonnement de l'emprunt, mais que leur capacité de désendettement reste inférieure à la moyenne des grandes communautés urbaines, ce qui est vraiment une excellente chose puisqu'on est à deux et quelques années, s'il a bien entendu tout à l'heure, et donc très nettement en dessous des ratios habituellement pratiqués.

Il fait observer que tout cela aboutit à un excédent disponible certainement inférieur à celui de l'année dernière, mais que quand même beaucoup de collectivités souhaiteraient avoir, qui va leur permettre encore de réduire l'emprunt et de faire face à de nouvelles dépenses.

M. FREYGEFOND relève qu'il n'y a pas eu véritablement de questions et il apportera donc quelques observations aux commentaires qui ont été faits.

Il ne reviendra pas sur les dépenses de personnel, **M. ASSERAY** ayant parfaitement répondu à **Patrick BOBET**, dont il partage également l'inquiétude sur le déficit global de leur réseau de transport, et il faudra qu'ils le regardent d'un peu plus près.

Il insiste sur notamment leurs prochains investissements, car ils ont voté quelques grands projets qui vont sortir dans les mois à venir, et ils vont avoir à faire des inscriptions budgétaires au prochain PPI qu'ils vont revoir au mois de septembre. Aussi considère-t-il que cette bonne santé financière de la CUB va leur permettre d'investir massivement, à la fois sur l'aménagement numérique du territoire, sur les volontés que **M. le Président** a notamment exprimées et réaffirmées hier sur la politique foncière, sur la politique de la ville et de l'habitat, sur l'aménagement. Il souligne qu'il y aura d'autres grandes infrastructures à venir, et il pense à la troisième phase bien évidemment, mais aussi au pont JJ Bosc pour lesquels ils inscriront des crédits supplémentaires lors de ce PPI, et ainsi que pour plein d'autres projets à venir.

Il estime que c'est une bonne chose que d'avoir de bons résultats financiers, qui leur permettront d'anticiper et de financer ces investissements.

M. le Président Claude SOUBIRAN s'étant assuré que **M. le Président** s'était retiré et qu'aucun conseiller ne demandait la parole, met aux voix les conclusions du rapport qui recueillent l'unanimité du Conseil.

Puis, **M. Vincent FELTESSE** étant revenu en séance, il lui annonce que le compte administratif pour l'exercice 2010 a été adopté par 119 voix, soit à l'unanimité. Il le remercie personnellement ainsi que **M. FREYGEFOND** et toutes les personnes qui ont travaillé et se sont employées à établir ce compte administratif.

Puis il cède la présidence à **M. Vincent FELTESSE**.

M. le Président Vincent FELTESSE remercie ses collègues de leur confiance, et remercie aussi surtout les services du pôle finances qui ont fait un travail de très grande qualité, ainsi que le Vice-Président aux finances et les membres de la commission finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

M. FREYGEFOND

2011/6/ 35 Exercice 2011 - Budget Principal et Budgets Annexes - Affectation des résultats constatés au Compte Administratif 2010 - Décision - Adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/6/ 51 Régie d'exploitation des restaurants communautaires : Exercice 2010 - Rapport d'activité et Compte Financier - Adoption

Mme ISTE indique que le groupe des élus Communistes et Républicains déplore que la charge pour le personnel augmente au fil des ans. Sachant qu'il y a sept ans, elle était de 50 %, alors qu'elle est maintenant de 60 % du prix d'un plateau, elle demande de combien elle sera demain.

M. FREYGEFOND, après avoir souligné la bonne tenue de cette régie sur un plan comptable, car il y a un travail très sérieux qui est fait, précise être prêt à discuter en détail de cette problématique avec sa collègue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2011/6/ 17 Collecte et traitement des ordures ménagères - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2010 - Présentation

M. HURMIC annonce que le groupe des Verts est globalement satisfait des services des différents délégataires, mais il tient à aborder deux points pour cette année 2010. Le premier de ces points est que, comme chacun sait, le projet de plateforme de compostage des déchets verts qui devait s'implanter à St Médard en Jalles a reçu un avis défavorable de la part du commissaire enquêteur.

Il rappelle que leur groupe avait pourtant mis en garde la Communauté Urbaine du choix technique qui avait été fait pour la réalisation de cette plateforme en 2006, alors qu'une autre proposition était mieux adaptée, car générant moins de nuisance. Il souligne qu'ils avaient prévu cet avis défavorable du commissaire enquêteur et qu'à l'époque, ils avaient envoyé une note au Cabinet de la Communauté Urbaine, mais qu'ils n'avaient pas été écoutés. Il précise que, certes, il ne s'agissait pas alors de la même mandature ni de la même équipe, mais ils espèrent que si un nouvel appel d'offres a lieu, on fera davantage cas de leur avis pour éviter ce type de mésaventure.

Le second point qu'il souhaite évoquer est que leur groupe demande toujours, et de plus en plus fermement, qu'une étude préalable à la fermeture de l'incinérateur de Cenon soit lancée, car ils ne voient toujours rien venir sur ce sujet. Pour rappel, il précise que la moitié des déchets incinérés par Astria provient des communes hors CUB, avec une négociation à la tonne très intéressante pour l'exploitant, or pour que les projets d'installation de centres de traitement biomécanisés du plan départemental des déchets aboutissent, il faut que la CUB mette la pression en organisant le basculement des déchets de Cenon vers Astria, et en ayant anticipé la création d'une nouvelle chaufferie.

Il indique qu'entre les études pré opérationnelles et la réalisation, quatre ans de délai seulement sont nécessaires, car on dispose de foncier et on sait que les normes sont moins restrictives que pour l'incinération. Il estime donc qu'une fermeture en 2016 serait tout à fait envisageable.

On verra ce que donnera la concertation à venir en matière de déchets, mais ils comptent sur M. le Président pour donner une impulsion à ce projet auquel ils sont attachés.

M. RESPAUD voudrait faire deux remarques, la première pour constater les progrès réalisés à la Communauté Urbaine dans le tri sélectif, mais si on confronte les résultats aux objectifs du Grenelle de l'environnement ou au plan départemental des déchets pour réduire la production de déchets, développer le recyclage, diminuer le tonnage local des déchets stockés et incinérés, il observe qu'on est encore loin du compte, même si les courbes qui leur sont présentées sont plutôt positives.

Il pense qu'il faudrait une étude plus territorialisée qui permette de bien déterminer les zones de progrès possible, de territorialiser les objectifs, et surtout les résultats par commune. Et sur Bordeaux, il souhaiterait, si c'est possible, les avoir par zones, notamment pour vérifier que le système dérogatoire du centre ville permet d'avancer ou pas vers les objectifs que l'on s'est fixés collectivement.

Sa seconde remarque porte sur les déchets professionnels. Il observe qu'il n'y a que quatre ou cinq lignes dans le rapport, et encore on y parle des déchets provenant des services communaux et communautaires qui sont en nette diminution à 35 000 tonnes. Il estime que c'est positif, mais pour les autres déchets professionnels, sur 3 000 tonnes, il y en a 2500 qui sont dues au MIN, qu'il n'entend bien sûr pas critiquer, et il ne reste que 500 tonnes pour tous les autres professionnels de la Communauté Urbaine. Il rappelle qu'il existe 72 000 entreprises dans l'agglomération, 38 000 qui entrent dans le cadre de la redevance spéciale, mais que 2 200 seulement s'en acquittent, à savoir 60 % des collectivités et services publics et 40 % d'entreprises. Il trouve que c'est très peu, et souligne que c'est notamment le cas en centre ville de Bordeaux où les entreprises, pour la plupart, ne paient aucune redevance, alors qu'ils ont signé une charte avec la Ville dans laquelle ils s'engagent sur le ramassage des déchets.

Il souligne que M. Roqueta, Inspecteur général, notait que le volume moyen des déchets professionnels de la CUB avoisine 47 000 tonnes annuelles, soit un coût de 10 à 12 M€ pour les faire disparaître par incinération, et que la redevance actuelle des industriels et des commerçants représente 2,9 M€, ce qui veut dire que ce sont les autres contribuables de la CUB qui paient pour les professionnels, en particulier les commerçants, et surtout les restaurateurs de l'hyper centre. Il insiste sur le fait que le service des ordures ménagères à 4 + 2, comme c'est le cas dans l'hyper centre, rend en fait invisible ce privilège qu'ont les entreprises.

Il croit qu'il y a là un axe de progrès certain pour la CUB, que de faire en sorte que tous les commerçants paient une redevance spéciale, et que ce ne soient pas les contribuables qui paient pour les entreprises.

Il souhaite que la commission qui est spécialisée sur ce thème, réfléchisse très rapidement à ce problème qui a été noté par l'inspecteur général, et que des propositions soient présentées au Conseil avant la fin de l'année.

Mme FAYET souhaite évoquer un point qui pourrait être un axe de progrès pour la Communauté Urbaine à propos de la collecte des déchets textiles. Elle rappelle que l'ADEME évalue à 7 kilos par habitant et par an le poids des déchets textiles qui partent dans les poubelles, et que très peu sont collectés en tri sélectif.

Elle indique qu'il y a différentes associations caritatives qu'ils connaissent tous qui collectent, mais vraiment à la petite semaine, plutôt pour des vestiaires pour la revente, qu'il y a quelques entreprises privées qui font aussi cela, et que depuis trois ans, il y a l'association le Relais qui appartient à la galaxie Emmaüs, qui collecte sur la Communauté Urbaine, sur le département, voire un petit peu au-delà. Elle fait observer que l'on reste à un niveau qui est sans doute inférieur à 1 kilo par habitant et par an, et ils disposent donc encore de beaucoup de marge de progrès.

Elle pense que l'on pourrait booster un petit peu cette filière, ce qui permettrait notamment au Relais de concrétiser un centre de tri qui créerait une quarantaine d'emplois pour des gens non qualifiés ou peu, et il serait envisageable d'avoir aussi, à terme, une filière pour la fabrication d'un isolant à partir de textile.

Elle considère qu'ils peuvent ensemble travailler pour augmenter le recyclage des déchets textiles, et qu'il y a donc un enjeu à la fois de réduction des déchets et de création d'emplois.

M. MANGON voudrait revenir sur la question relative au centre de traitement des déchets verts qui a été prévu à St Médard en Jalles, comme chacun sait, et comme l'a dit leur collègue Pierre HURMIC tout à l'heure, une procédure assez inhabituelle s'est produite, soulignant que le choix initial de la CUB avait été mauvais, puisque le commissaire enquêteur a été même au-delà de ce que toutes les associations mobilisées sur place et de ce qu'ils avaient eux-mêmes dit à propos de ce centre. Il précise qu'il était inadapté du point de vue des pollutions qu'il occasionnait à l'air, aux eaux souterraines, au transport également et qu'il a même ajouté à cet élément des critères en terme d'incendie.

Il pense donc que face à cela, la Communauté Urbaine doit savoir prendre ses responsabilités et reconnaître que les dispositions qui avaient été prévues initialement ne sont pas adaptées, et font courir à St Médard en Jalles et à son quartier ouest, qui comprend une population de plus en plus importante, des nuisances et des risques qu'il n'est pas acceptable de leur faire courir.

Dans ces conditions, et compte tenu du retard qui a été pris en la matière depuis trois ans, il souhaiterait, comme c'est l'attente également de la plupart des habitants de ce quartier, que la Communauté Urbaine de Bordeaux revoie son programme, propose des solutions alternatives qui soient à la fois respectueuses de l'environnement, respectueuses des populations concernées, et qui répartissent le fardeau de ce recyclage sur des sites en nombre plus important. Il rappelle que par rapport au bilan carbone du traitement qui est

prévu actuellement, on pourrait arriver à des solutions bien meilleures qui concilient à la fois l'écologie et le respect des populations.

C'est donc le sens de sa demande et il est très heureux de voir que cette demande est semble-t-il comprise et reprise en compte par d'autres élus dans ce Conseil.

M. MOULINIER précise que depuis la mise en place de TRIVAC, les présidents de la Communauté ont tous souhaité que des innovations soient impulsées pour diminuer les tonnages incinérés au profit du tri et du recyclage, et les différents présidents de commission, y compris les commissaires qui, pour certains sont là depuis pas mal de temps, se sont toujours attachés à améliorer ces prestations dans un objectif de développement durable et de recherche de solutions innovantes. En fonction de ce qu'il entend, ce n'est pas toujours très facile, comme tout le monde le sait ici, et il est facile de dire qu'il faut faire cela, « *mais pas chez moi !* » Il déclare entendre cela depuis 1989.

En ce qui concerne Cenon, il rappelle que la mise en place d'une chaudière à bois à la fin du réseau sur Lormont a été décidée, et c'est un des premiers éléments de la chaîne de pérennisation du réseau de chaleur, et il fait observer qu'il y a donc bien quelque chose qui est fait pour préparer l'arrêt de l'usine. Il ajoute que la réflexion sur le devenir n'est pas en « stand by », et si la nouvelle DSP est signée jusqu'à 2020, il y a une possibilité de sortir en 2015, ce qui leur laisse donc du temps pour rechercher, pour se concerter, et trouver les meilleures solutions qui permettront de poursuivre l'exploitation.

Il tient à rassurer leurs amis Verts, et indique que le dossier n'est pas enterré, leurs remarques et leurs demandes ayant été prises en compte, intégrées, et elles seront étudiées, présentées, puis débattues. Il pense que M. le Président en a la volonté, et que tout le monde au niveau de la commission le souhaite. Ce n'est pas facile, mais il les rassure sur le fait que ce n'est pas enterré.

M. CHAUSSET déclare bien comprendre qu'il y a un certain nombre d'efforts qu'ils soutiennent et ils sont tout à fait d'accord avec la volonté d'aller de l'avant, et ils savent très bien que l'incinérateur de Cenon constitue une difficulté. Simplement, concernant le problème des déchets, il considère que l'ensemble du dispositif est porté par sa pointe qui est l'incinération, tout étant conçu à partir de là, alors qu'il pense qu'il faut sortir même du dossier, et du concept de TRIVAC. Il estime que TRIVAC a fait son temps et a produit ses effets.

Il y a eu des désaccords, mais aujourd'hui, il va s'en dire qu'il faut concevoir ensemble une autre politique des déchets qui ne soit pas basée uniquement sur trier, valoriser et incinérer, mais surtout sur réduire la production des déchets, car il pense que c'est vraiment le maître mot que l'on doit mettre en avant.

Pour rebondir sur ce que disait Mme FAYET, il souligne qu'il faut faire attention avec les textiles et les vêtements. Il considère que si c'est mieux de mettre dans les récipients Relais que dans la poubelle grise, il pense que leur objectif n'est pas d'inciter les gens à jeter les habits. Il sait bien que ce n'est pas ce qu'il y a dans le propos de Mme FAYET, mais il souligne qu'on est dans un système de société de consommation où on produit des habits de moins en moins chers et de moins en moins bonne qualité dont on se débarrasse

aujourd'hui très facilement, et la difficulté de ces associations est qu'elles sont envahies de plus en plus par des habits dont elles ne savent pas quoi faire.

Il estime qu'il y a vraiment une réflexion globale à avoir sur ce sujet notamment.

M. LAMAISSON précise qu'il n'avait pas prévu d'intervenir, mais il entend parler de déchets verts sur St Médard en Jalles, et il réagit donc un peu.

Il rappelle qu'il y a douze ans, le Bureau de la Communauté Urbaine s'est interrogé lorsqu'ils ont préparé le schéma directeur de l'agglomération, pour savoir où l'on pourrait installer un centre de déchets verts, sachant qu'il en a déjà un d'installé avec 20 à 25 000 tonnes de réalisation par an. Concernant les besoins, il a entendu parler qu'il fallait réduire les déchets, mais il fait remarquer que l'on est de plus en plus « nature », qu'on souhaite développer cette nature partout, à l'intérieur et autour des villes, et il demande à ses collègues ce que l'on fait des déchets verts, car sinon, il faut arrêter d'en produire, puisqu'on arrive à 55/70 000 tonnes.

Ensuite, quant à la question de savoir comment il faut les traiter, il indique avoir proposé à l'époque un terrain qui est loin, qui ne gênait personne, mais il y avait le fait d'aller les amener les déchets, ce qui génère plus de carbone que de les laisser on ne sait où d'ailleurs. Il estime qu'on peut peut-être trouver d'autres solutions, puisque maintenant il lui semble qu'on fait des boulettes pour mettre dans les chaudières pour les brûler une fois qu'elles sont un peu plus sèches, et il suppose qu'il y aurait beaucoup de consommation sur l'agglomération et beaucoup de demande.

Il vient de prendre connaissance avec un certain ahurissement qu'il ne leur cache pas, en sa qualité de Maire de St Médard, de ce rapport du commissaire enquêteur qui, à son avis, est totalement en dehors des clous sur neuf points sur dix, mais il attend l'avis du Préfet dans quelques jours. Il déclare avoir rarement vu un rapport de 55 pages qui est bizarrement négatif, alors qu'une nouvelle filière de qualité certifiée a été créée au niveau de la production du centre des déchets verts avec l'Université qui a donné un bon coup de main. Il signale que ce sont les plus grands châteaux du vignoble bordelais qui se battent pour l'acquisition de la plus grande partie de ces déchets verts aujourd'hui, et il invite à se rendre compte de la difficulté que pose le fait qu'on en produirait pas assez pour qu'ils puissent les utiliser, pour valoriser biologiquement leurs vignes.

Il précise qu'ils sont toujours la seule commune de la CUB à pouvoir accepter le positionnement d'un tel centre, le seul problème aujourd'hui, qui demandera deux à trois ans de travaux, étant de voir comment y accéder et comment faire en sorte que les camions ne gênent pas la population qui est autour, mais cela a bien été pris en compte. Il tient à dire aussi que la CUB est un ensemble, qu'il n'y a pas que la ville de St Médard en Jalles ou le quartier concerné qui produisent des déchets verts, mais qu'il y en a partout, et s'il souhaite quelque chose de durable et positif, c'est bien cette politique de traitement des déchets verts sur l'agglomération, parce qu'aujourd'hui, il est facile d'envoyer tout ce qui est produit en trop sur la décharge du bassin d'Arcachon, au Teich ou à Gujan. Il estime que c'est un peu différent de porter plusieurs milliers de tonnes là bas ou de les porter à St Médard, et il considère qu'il faut avoir conscience du besoin global existant sur une agglomération comme celle-ci, et de faire en sorte qu'ils partagent aussi les difficultés qui leur sont proposées, mais aussi et surtout les belles réalisations que l'on pourra mettre en place.

M. GUICHARD déclare avoir entendu des choses qui le bousculent tellement dans les propos de Gérard CHAUSSET, qu'il en arrive à cette conclusion qui va bien sûr faire polémique, que l'écologie et l'environnement sont des choses vraiment trop sérieuses pour qu'on ne les laisse que dans les mains des Verts.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle sur la politique des déchets, qu'ils sont convenus ensemble, comme ils l'ont déjà évoqué plusieurs fois en plénière, de la nécessité d'une remise à plat des choses et d'un travail de fond qui prendra quelques mois ou quelques années. Il indique qu'il a été dit que compte tenu de leur plan de charges à côté, ils feraient cela au dernier trimestre 2011, et ils ont donc bien cela sur leur agenda.

Par ailleurs, sur la question de la grande Jaugue à St Médard, il précise qu'on a vu l'avis du commissaire enquêteur, et qu'il faut attendre la position de la Préfecture qui arrivera dans quelques jours, pour qu'après, les uns et les autres en tirent les conséquences.

Il souligne que le seul problème est qu'évidemment la Mairie de St Médard n'est pas forcément demandeuse, mais qu'elle se contente d'accepter un besoin communautaire. Il veut bien ressortir la note de 2006, mais il précise qu'il ne faut pas non plus que cela repousse à des années et des années, et rappelle un débat qu'il a bien connu sur les mâchefers pour lesquels, dix ans après, la solution n'est toujours pas trouvée et où on est dans quelque chose qui est finalement plus contre performant écologiquement que ce projet.

COMMUNICATION EFFECTUÉE

M. DUPRAT

2011/6/ 24 Réseau Tbc - Présentation des résultats comptables de l'exercice 2010 - Clôture des comptes - Approbation - Autorisation

M. OLIVIER tient d'abord à faire part à M. le Président de l'étonnement des élus Communistes et Républicains sur le fait que le bilan du délégataire n'est pas, contrairement aux autres bilans, accompagné d'un rapport des services, ce qui est troublant. Il s'appuiera donc uniquement sur le rapport de la société Kéolis.

Il rappelle que 2010 a été l'année de mise en place du nouveau réseau, avec en particulier, une modification profonde du réseau bus, avec un certain succès puisqu'il y a eu +16% de voyages pour le bus et stabilisation des voyages pour le tram. Avec 102 millions de voyageurs, il fait observer que la barre symbolique des 100 millions est franchie tandis que le nombre de Kms par habitant augmente de 15,8% et celui de voyages par habitant de 8,8%. Les habitants de notre agglomération se déplacent de plus en plus en transport public, et il note que tout cela est satisfaisant du point de vue de l'amélioration du service public de transport dans l'agglomération. Il ne parlera pas de V Cub, dont le succès parle de lui-même.

Toutefois, il estime que ces chiffres ne reflètent qu'une petite partie de la réalité qui, derrière cette façade, est tout autre et en fait inquiétante pour l'avenir.

Pour ce qui suit, il renvoie l'auditoire aux pages 153 et 154 du rapport du délégataire pour y trouver les ratios qui sont utilisés par toutes les AOT et les opérateurs pour mesurer l'efficacité et la pertinence du réseau. Il y observe que le nombre de voyageurs par km a baissé de 9%, c'est-à-dire que nombre de bus sont parfois vides. En ce qui concerne les recettes, il rappelle que la majorité de cette assemblée a voté une hausse des tarifs de 2,92% en moyenne cette année-là, et malgré cela, les recettes par km ont baissé de 10,5%, celles par voyage ont baissé de 20%, quant au taux de couverture, il a baissé de 6,2%, passant de 30,5% en 2009 à 28,6% en 2010. Malgré une augmentation de la productivité, il relève que les conducteurs font 6% de plus de Kms par an, et que les dépenses d'exploitation par km ont baissé de 8%.

Et enfin, il souligne que le bilan financier laisse apparaître une perte globale de 8M€ en 2010, après une perte de 4M€ en 2009. En fait, des avis experts et autorisés lui ont fait part d'une perte réelle de 14M€.

Loin de lui l'idée de faire pleurer sur les finances de Kéolis, car il y a bien quelques profits et placements financiers, quelques facturations au siège, et quelques facturations aux lignes affrétées par des filiales de Kéolis, mais en effet, la fréquentation, bien qu'en hausse, n'est pas à la hauteur des promesses et engagements du délégataire avec -26,9 millions de validations, et donc des recettes qui sont bien inférieures aux prévisions à -3,76 M€.

Si on examine les 21 indicateurs mesurant la qualité de l'exploitation et donnant lieu contractuellement à des pénalités ou à des primes, il fait remarquer que 13 de ces indicateurs ont donné lieu à des pénalités supportées par le délégataire. Autrement dit, le contrat signé par le délégataire s'avère bien très difficile à réaliser, et les conséquences en sont désastreuses ; il veut parler ici des relations sociales à l'intérieur de l'entreprise.

Il signale deux conflits en six mois, dont la direction en fait peser la responsabilité sur deux ou trois responsables syndicaux. Il estime que la tentation est grande que M. le Président succombe également, mais il demande qui peut croire que deux ou trois énergumènes, fussent-ils responsables syndicaux, pourraient en appuyant sur un bouton, déclencher une grève qui mobilise 50 à 60% du personnel durant le week-end de la fête du fleuve et de la fête de la musique. Il souligne en passant que le tribunal administratif, car les contentieux sont incessants entre la direction et les organisations syndicales, vient d'annuler les élections au Comité d'Entreprise.

La direction tente d'opposer les salariés entre eux, les organisations syndicales entre elles, ces dernières avec les salariés, etc..., et il considère que la Communauté ne peut ignorer le malaise qui existe dans l'entreprise, ne peut cautionner ce qui s'y passe, ni ne peut se laver les mains de sa propre responsabilité d'avoir signé un contrat difficile, voire impossible à réaliser.

Les élus Communistes et Républicains demandent donc à M. le Président, de tout faire et de peser de toute son autorité, pour que le dialogue social soit renoué.

Enfin, il indique que lors de la dernière réunion de la Commission Transports, les commissaires ont examiné un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à l'élaboration du cahier des charges de la future DSP transports en 2014, et il avoue leur stupéfaction, car à sa question sur la décision du futur mode de gestion, il lui a été répondu que la CUB en déciderait le 8 octobre 2011, soit dans 3 mois, c'est-à-dire dans 1 mois et demi compte tenu de la période de vacances qui s'ouvre.

Alors que le travail en cours sur le mode de gestion de l'eau et de l'assainissement est exemplaire, il demande si on ferait un retour en arrière pour le transport public urbain, alors qu'il s'agit, avec d'autres, de l'image de cet établissement, d'enjeux de service public, d'environnement, financiers. Il considère que cela mérite un débat au moins aussi exemplaire que celui de l'eau et de l'assainissement.

M. ROUYEYRE estime qu'une des informations marquantes de la relation de la CUB avec le délégataire concerne évidemment, comme cela a été dit, le déficit qui est en augmentation pour avoisiner, comme le disait **M. FREYGEFOND**, les 105 M€. Il pense qu'on pourra s'interroger sur le creusement de ce déficit, alors même que le délégataire leur assure qu'il y a une augmentation de la fréquentation du réseau d'environ 7 % à méthode de calcul constante, et que par ailleurs l'usager sur certain type de transport, a connu une augmentation des tarifs allant jusqu'à 6,7 % soit l'augmentation que l'on a fait subir aux jeunes sur le pass annuel.

Il résumera son intervention en trois points :

D'abord sur le réseau et son fonctionnement, il observe en premier lieu que la redéfinition du schéma de desserte a amélioré incontestablement le service aux usagers de TBC, le réseau étant plus intelligent que le précédent, comme il suffit de discuter avec les gens à l'arrêt de bus pour s'en convaincre.

Il cite une autre vraie réussite, qui est bien entendu le V Cub. Pour prendre de temps en temps le vélib parisien, il constate que le réseau de vélos à Bordeaux est dans un bien meilleur état et qu'il y a un effort constant pour que les stations soient le plus souvent possible pourvues.

Malheureusement, il constate qu'on peut aussi déplorer des points noirs dans le bilan du délégataire, et il se bornera à deux éléments concernant le réseau et son fonctionnement qui sont d'une part des services non couverts et du manque d'information d'autre part.

Il considère que les services ne sont littéralement pas couverts, autrement dit que les usagers attendent en vain leur bus qui ne passera pas, par manque de chauffeur. Cela conduit évidemment à des désagréments pour les clients de TBC, mais également pour le chauffeur qui couvre le service suivant qui se fait reprocher les retards et le manque d'information. Il insiste sur le fait que ce manque d'information est patent, et qu'il n'y a rien de plus agaçant pour quelqu'un qui attend son bus de ne pas savoir pourquoi il ne vient pas. Il souligne que de nombreux arrêts sont dépourvus de panneau de signalisation et qu'il sera important d'inciter le délégataire à investir dans ce mobilier d'une part et d'assurer l'information d'autre part.

A sa connaissance, il n'est jamais dit qu'un bus ne passera pas, jamais aucune excuse n'est formulée, et pourtant comme le rapport le leur dit, ces services non couverts sont une réalité, puisqu'il y a des pénalités correspondantes. Donc la moindre des choses à son avis, c'est que les élus sachent pourquoi, et que les usagers soient mis au courant.

Concernant le deuxième point sur le climat social, les choses ont été dites et il ne les répètera pas. Il entend bien que la question des ressources humaines relève de la

compétence du délégataire, cela dit, en tant qu'élus, en cas de mouvement social, ils sont interrogés sur la raison du conflit et contraints de s'y intéresser. Il ne revient pas sur les tout derniers événements, car les revendications laissent dubitatifs les syndicats majoritaires eux-mêmes. Cela dit, deux éléments peuvent les interpeller à son avis. D'une part, il faut savoir que les agents qui posent des jours de congé comme la loi le leur permet, se les voient refuser car il manque des chauffeurs, et la société devrait à chaque chauffeur 15 jours de récupération en moyenne. On peut comprendre lui semble-t-il, un certain ras le bol des chauffeurs, ceux qui arrivent en fin de carrière, qui n'ont rien à faire de se faire payer ces jours et qui voudraient simplement être au repos.

D'autre part, on leur dit que les négociations salariales ont abouti à 2 % d'augmentation, ce qui n'est pas tout à fait exact. Parce que c'est en allant à la source que l'on peut obtenir des informations fiables, il s'est procuré deux bulletins de salaire de chauffeur qui sont séparés d'une année d'intervalle, et l'augmentation y est de 0,997 %, soit moins de 1 % d'augmentation en un an, alors que le délégataire leur dit qu'elle est de 2 %. En réalité, il précise que les cadres ont été augmentés de 3 %, les chauffeurs de 1 %, et donc du coup, il est dit que tout le monde a été augmenté de 2 %.

Il appelle l'attention de ses collègues sur le fait que c'est quand même toujours moins que l'inflation, moins que l'augmentation des tarifs qu'ils ont décidée dans chacune de leurs collectivités territoriales. Il rappelle à cet effet que lundi à la mairie de Bordeaux, ils vont augmenter un certain nombre de services, et que 2 % est toujours moins pour les chauffeurs que ce que de nombreux salariés obtiennent dans notre pays.

Il estime qu'on peut comprendre là aussi, en tant qu'élus communautaires, le ras le bol suscité.

En dernier point, sur les contrôles de la CUB sur son délégataire, il souligne que la CUB manque d'outils de contrôle sur les chiffres communiqués par le délégataire. Par exemple parmi les évaluations, on trouve le nombre de services non couverts dont il vient de parler, mais il fait observer que c'est le délégataire qui leur dit si le bus est passé ou non. C'est, à son avis, très exactement comme si on laissait à un lycéen le soin de noter son épreuve au bac, et même plein de bonnes intentions, on peut imaginer qu'il soit soumis à une tentation intenable. Il considère qu'on ne peut pas être à la fois juge et partie, et on sait dans cette assemblée qu'un délégataire n'est pas un philanthrope. Il estime crucial de mobiliser des moyens supplémentaires pour renforcer le contrôle de la CUB du respect du contrat en chacun de ces points.

M. SOLARI s'est rendu compte lors des commissions transports et déplacements dont il fait partie, qu'au niveau de la fréquentation des bus et tram, en faisant le calcul des fraudes et normalisation des abonnés, on arrive à 27 % en journée et 38 % en soirée, ce qui représente quand même un manque à gagner et un manque de fréquentation que l'on ne retrouve pas dans les chiffres.

S'agissant de Mobibus, il souligne qu'on s'aperçoit aussi qu'ils sont à 97 000 transports, et qu'ils ne sont donc pas dans ce qui figurait dans leurs prévisions.

Il précise que cette semaine, il y avait un collectif d'association qui souhaitait les rencontrer pour exprimer leur désarroi face aux problèmes auxquels ils sont confrontés dans la

réservation et le transport des personnes à mobilité réduite. En fait, il indique qu'il y a un très gros problème par rapport à la réservation, où on a l'aller mais pas le retour, où il faut appeler trois ou quatre fois le standard téléphonique pour avoir quelqu'un.

Il fait observer que si on pouvait déjà faire que les bus soient plus accessibles aux fauteuils roulants, sachant qu'il n'y a que 41 % actuellement qui le sont, cela pourrait à son avis, permettre que Mobibus puisse offrir d'autres places pour d'autres personnes. Il rappelle qu'en fait, il n'y a pas besoin d'investir beaucoup pour mettre des plans inclinés, comme cela avait été précisé dans l'ancienne mandature.

Il pense d'ailleurs qu'ils vont y travailler en commission, les services de la CUB s'y étant mis ainsi que KEOLIS, et il trouve que c'est important d'arriver à faire cela et de desservir des endroits qui ne sont pas du tout couverts par le bus. Il pense que c'est un gros problème récurrent.

Mme de FRANÇOIS se propose d'apporter quelques éléments de réponse ou de prévision à ce qui vient d'être dit ou demandé. D'abord, concernant le rapport du délégataire, elle précise qu'il doit être produit chaque année avant le 1er juin comme le prévoit le CGCT. Le délégataire leur ayant donc remis le 1^{er} juin, elle souligne que cela leur laissait très peu de temps par rapport aux éléments contenus.

M. le Président Vincent FELTESSE l'interrompt car il estime que c'est à **M. DUPRAT** d'apporter ce genre d'élément, **Mme de FRANÇOIS** donne son impression concernant les horaires de passages en rappelant la délibération 26 qu'ils viennent de voter, qui concerne le système d'aide à l'exploitation des voyageurs qui sera mis en place dès 2014, lorsque les marchés seront passés.

M. CHAUSSET insiste sur le fait qu'il ne marche jamais sur les plates bandes des autres, mais que par contre, les Verts donnent leur avis. Il tient à apporter une réponse à son ami **Max GUICHARD** qui est sûrement un témoin aujourd'hui du sérieux dont beaucoup de villes ou de peuples ne veulent plus tellement voir l'expérience revenir.

Sur les transports, il pense que l'on est tous dans la même barque, et qu'il faut se rappeler d'où l'on part. Il invite à se souvenir que lorsqu'il y a eu changement de délégataire, leur réseau était au niveau des performances de celui de Laval. Il rappelle que lorsque l'on a travaillé sur la mise en place du cahier des charges et que c'est passé en Bureau en 2005 ou en 2006, il avait demandé à ce qu'il y ait un préambule (ce qui n'avait pas été accepté à l'époque par le président ROUSSET), afin que la CUB soit responsabilisée dans la mise en place du nouveau réseau et du cahier des charges. Il suffit à son avis de voir le peu de couloirs de bus existants, et il pense qu'ils ont en quelque sorte, même si le mot paraît un peu fort, abandonné leur réseau de bus pendant des années, et ils ne l'ont pas hissé au niveau où il devrait être. Aujourd'hui, il est tout à fait satisfait de voir que beaucoup de monde s'intéresse aux comptes du délégataire, au nombre de voyageurs/kilomètre et il renvoie ses collègues à un certain nombre de leurs déclarations aux mêmes dates, lorsqu'il s'agissait du réseau piloté par Véolia à l'époque, où bon nombre de ces phénomènes là étaient présents. Il estime qu'évidemment, la CUB doit améliorer ses performances au niveau du contrôle et dans beaucoup de domaines, et surtout peut-être recruter plus de monde, puisqu'il y a une vraie difficulté et un vrai enjeu. Il est tout à fait d'accord avec **M.**

ROUYEYRE sur le fait qu'on ne peut pas être juge et contrôleur, car évidemment, le naturel est là, et il faut absolument que l'on se renforce pour les transports, mais aussi sur plein de domaines.

Il considère que le réseau est cohérent et qu'il y a eu un vrai cap de franchi, sachant qu'il n'y a pas tant de réclamation que cela au niveau des voyageurs. Bien sûr, ce n'est pas parfait, il va y avoir des améliorations qui vont être faites et il souligne que le Vice-Président au transport aujourd'hui aura tout à fait l'occasion de le dire en temps voulu, notamment à la rentrée où il va y avoir un certain nombre d'améliorations. Il estime qu'il faudra juger la délégation et la prestation du délégataire à la fin des quatre ou cinq ans qui restent.

En revanche il ne faut pas, à son avis, être angélique, KEOLIS restant un délégataire qui a ses intérêts, et c'est à eux de vérifier que les leurs et que ceux des usagers soient aussi respectés.

Quant aux relations sociales, il y a un devoir de dialogue social dans cette entreprise comme dans les autres, et il juge donc qu'on doit, bien sûr, non pas s'immiscer dans les conflits, mais qu'on doit surtout tout faire pour que le délégataire mette en œuvre le meilleur dialogue social qui puisse être dans cette entreprise importante, puisqu'il y a plus de 2 000 salariés, ce qui en fait une des entreprises les plus importantes de la CUB.

M. DUPRAT précise d'abord qu'ils n'ont pas produit de bilan du délégant aujourd'hui, parce que, comme ils l'ont tous souligné, l'examen des comptes qui leur sont transmis demande un petit peu de temps. Il indique que pour pouvoir le faire, le pôle mobilité s'est renforcé, mais que les documents leur sont arrivés relativement tard, ce qui permettra en septembre, moment où ce sera présenté, d'avoir peut-être, pour la première année, un vrai bilan du délégant qui ne soit pas un « copier coller » de celui du délégataire, c'est-à-dire que l'on aura un vrai ressenti par rapport à ce qui s'est passé. Il insiste également sur le fait, et ce n'est pas le seul argument, que la loi permet dans le cas de DSP transport de le présenter de manière non concomitante.

En ce qui concerne l'intervention de Michel OLIVIER sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la future délégation de service public, il précise qu'ils ont très largement répondu à ces questions en commission, mais qu'il va le refaire, en disant que bien évidemment, le lancement de ce marché qui demande du temps pour être opérationnel, ne présage pas du choix qui pourrait être fait. Il signale qu'il y a même dans ce marché, une phrase qui dit que dans le cadre d'un nouveau choix, ce marché serait bien évidemment caduc.

Il fait observer qu'aujourd'hui ils ne partent pas de zéro, et qu'ils se sont posé la question de savoir si c'était une régie ou une délégation. Il rappelle en effet qu'il y a quelques mois, parce que la précédente délégation date de 2009, on s'était posé la question, et on ne part donc pas de zéro, d'autant qu'il y a déjà des études qui ont été faites, que les services sont compétents sur ce sujet et y ont déjà travaillé, ce qui leur permet donc d'en raccourcir les délais. Il fait remarquer qu'on n'est pas non plus sur le même système que pour l'eau et l'assainissement où le débat avait besoin d'être beaucoup plus important, parce qu'ils ne s'étaient pas posé la question depuis bien longtemps pour l'eau et l'assainissement.

Cela veut dire qu'on va aller beaucoup plus vite, précise-t-il, parce qu'on a déjà un vécu par rapport à cela, et que cela permettra à chacun d'en faire le choix lors du Conseil d'octobre.

Concernant les recettes qui augmentent et les dépenses aussi, ainsi que ce déficit qui est de plus en plus important, il rappelle que le nouveau réseau a quand même été mis en place le 22 février 2010, et qu'ils travaillent donc sur dix mois consécutifs. Il insiste aussi sur le fait que pour que ce réseau marche à cette date, on a ouvert un petit peu le robinet, et on est allé plus loin que la délégation, pour permettre de mettre un peu d'huile dans les rouages sur telle ou telle ligne dont on sentait bien que c'était nécessaire pour que ce réseau soit le mieux approprié.

Il ajoute que les réunions sectorielles qu'ils viennent de tenir en deux phases cette année, ont montré que sur certaines lignes, ou certains services, on est revenu en arrière, parce que la fréquentation n'est pas au rendez vous, parce que ce n'était pas forcément une bonne solution, et ils ont donc adapté, modifié, et on a gagné de ce fait, avec ces réunions sectorielles, un certain nombre de Kms qui étaient pas des Kms totalement utiles. A titre d'exemple tout simple, il indique que sur les lignes spécifiques qui desservait un certain nombre d'établissements scolaires, on s'est aperçu que le matin, le bus transportait 15 à 25 personnes, et que le soir il n'y en avait que trois dans un service et trois dans le suivant. Il fait observer qu'il était bien normal qu'à un moment donné, on ne continue pas à faire circuler des bus articulés pour transporter trois personnes, et on a donc fait plus qu'un seul départ, en espérant qu'il y ait six usagers ou pourquoi pas davantage.

Il souligne que des économies à la marge sont là, et que c'est un certain nombre de dizaines de milliers, pour ne pas dire des centaines de milliers, de Kms qui sont là.

Concernant l'information, il estime que M. ROUYEYRE a raison de dire qu'aujourd'hui, elle n'est pas suffisante sur le réseau, et c'est d'ailleurs dans cet esprit là qu'ils lancent le système d'aide à l'exploitation qui sera opérationnel sur l'intégralité des autobus fin 2013, ce qui veut dire qu'à ce moment là, dans l'autobus, sur les principaux arrêts de correspondance, on aura une information permanente en temps réel sur ce qui se passe. Il y voit aussi un avantage, parce que cela leur permettra, en tant que déléguant, de mieux contrôler ce qui se passe, et on n'aura pas que les informations venant de Kéolis, mais on aura aussi les nôtres propres par rapport à ce système, et on saura combien il y a de services non couverts réellement.

Au sujet de la question de Joël SOLARI sur les bus accessibles, il rappelle qu'ils en ont parlé à la dernière commission transport, et il existe aujourd'hui des solutions pour les mettre plus rapidement en service que ce que la loi leur permet, de façon que les personnes à mobilité réduite puissent prendre ces véhicules. Il souligne que cela fera l'objet d'arbitrage budgétaire, parce que cela a un coût, et on en parlera dans quelques semaines avec le Vice-Président chargé des finances, pour voir si on peut trouver les financements nécessaires, sachant qu'il faut le faire à l'été 2012, parce que les modifications sur le matériel se font au cours de l'été, moment où les autobus sont le moins en service. Il précise cependant qu'à l'été 2013, le système d'exploitation devra être monté sur les autobus, et il y a donc une « fenêtre de tir » pour les mettre en conformité qui ne pourra être que sur l'été 2012. Mais il indique qu'on devra se poser la question de savoir si on fait les travaux sur des autobus qui sont déjà amortis, et il faut regarder cela de plus près.

Il voudrait quand même relever quelques points positifs même si, comme le dit très justement Gérard CHAUSSET, ce n'est pas l'arbre qui doit cacher la forêt même s'il y a des choses qui ne vont pas, comme le taux de fréquentation n'est pas au rendez vous de ce qui avait été prévu. Ils en ont tous fait le constat, mais il signale qu'il y a quand même des

points positifs. Il fait donc observer que le bus est actuellement en train, petit à petit, de rattraper son retard sur le tramway, avec aujourd'hui 16 % de hausse de trafic sur le bus pour autour de presque + 2 % sur le tramway, et ce qui va être fait sur les voies de bus, sur la labellisation de la liane 3 à la rentrée, montre à son avis, combien ils sont attentifs, et combien il leur faudra du temps à mettre le bus à niveau. Il ajoute qu'un des enjeux qu'ils auront à voir, c'est la vitesse commerciale, car ils n'amélioreront pas de manière importante les transports s'ils ne gagnent pas des décimales, ce qui sera déjà beau. Il souligne que la vitesse commerciale est un des objectifs, et qu'elle se gagne par des aménagements, par une nouvelle façon de faire fonctionner un certain nombre de voiries, et cela ne peut se faire que par un partenariat comme il en existe déjà, entre les Villes et la Communauté Urbaine, les deux allant de pair. Il précise que cela passe par des périodes de concertation, de négociation, mais c'est par ce biais là que l'on pourra avoir ce dernier levier qui leur permettra de gagner des voyageurs, parce que ces derniers prendront le bus s'ils voient qu'il va plus vite, comme cela s'est passé pour le tramway.

Concernant les relations sociales de l'entreprise, il rappelle que chacun a son rôle, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne se tiennent pas informés régulièrement de ce qui se passe, les relations entre le délégataire et la Communauté Urbaine étant régulières, comme il est normal. Il précise qu'ils se tiennent informés chaque fois qu'il y a des mouvements, mais encore une fois, il ne croit pas que la Communauté Urbaine doit être un arbitre dans cette affaire là, car ce n'est pas son rôle, et elle a confié sa mission à son délégataire. Si, collectivement, ils étaient tous d'accord pour que les acquis qui avaient été obtenus, et que la condition sociale soient au cœur de leurs préoccupations, comme ils l'ont signifié au moment où ils ont voté cette délibération, il souligne qu'il y sont toujours attachés, et ne sont pas revenus sur ce genre de chose, mais simplement ils laissent l'entreprise la mener. Il indique que cette dernière a mis en place, avec un ancien ministre du travail, Jean Auroux, une mission de conciliation auprès de l'entreprise, et il a rencontré les salariés, les élus, le personnel, et il rendra un rapport dans lequel il mettra en avant ce qui fonctionne ou pas, un œil extérieur étant quelque fois intéressant.

Enfin pour tordre un peu le cou à certaines idées, parce que cela fait plaisir d'annoncer ce genre de chiffre, il indique qu'en 2010, le taux de fraude a baissé, puisqu'il était très élevé en 2009 à 15,1%, et est tombé à 14,6, ce qui n'est peut-être pas énorme, mais après des années et des années consécutives de hausse, il pense qu'on peut se satisfaire d'avoir une baisse. Aujourd'hui, avec l'amende pour non validation qui est applicable depuis janvier, plus des contrôles plus importants, il leur donne rendez vous en 2011 pour effectivement poursuivre cette baisse, de façon à ce que ce taux de fraude puisse continuer à baisser, car c'est aussi le résultat d'un respect du service public.

M. GUICHARD indique que son groupe avait prévu d'intervenir sur l'ensemble des délégations de service public et, afin de ne pas alourdir le débat, il propose de remettre au secrétariat de l'assemblée, avec l'accord de M. le Président, un texte qui témoigne des critères de gestion qu'ils mettent toujours en avant.

Puis il précise que quand l'information lui est arrivée il y a 48 h, selon laquelle ce serait décidé en octobre, il est « tombé de sa chaise ». Il a essayé d'avoir des explications, et n'en a toujours pas, et ce n'est pas ce que M. DUPRAT lui dit qui le rassure.

Il fera une petite métaphore en souhaitant qu'après le soleil levant qui va briller certainement le 8 juillet, du moins l'espère-t-il fortement, sur leur vision des gestions publiques, qu'il n'y ait pas une éclipse en octobre, parce qu'il la voit arriver, notamment dans un moment où sur ces questions de transport, ils ne sont pas forcément très très bien. Il demande que l'on continue dans la démarche de totale transparence et que l'on arrive aux choix les meilleurs possibles. Il ne pense pas qu'en un mois et demi, avec les « non éléments » de connaissance qu'ils ont aujourd'hui, du moins ce qu'ils ont et surtout ce qu'ils n'ont pas, qu'ils vont pouvoir prendre une décision sereine et sérieuse, en octobre. Aussi demande-t-il qu'il y ait un délai de travail, de réflexion, sur ce dossier, sinon il estime qu'ils vont peut-être à une certaine petite catastrophe.

Le texte dont il demande la mention au procès verbal est le suivant :

« Vous avez décidé de regrouper les rapports concernant les délégations de service publics, hormis celle des transports.

Cela correspond à notre approche pour ce Conseil, et donc, avant que Michel Olivier développe nos réflexions concernant la gestion des tram et bus de la CUB, je voudrais donner quelques axes centraux qui nous guident pour les modes de gestion de nos services publics.

Sans développer le travail effectué et les orientations qui seront prises le 8 juillet prochain dans le cadre de la gestion de l'eau, je voudrais quand même montrer combien ces choix seront la marque de notre visée publique. En effet, nous estimons que nos institutions publiques, notamment la CUB, par son volume financier et ses compétences sur l'ensemble de son territoire, portent une importante responsabilité dans le développement de gestions publiques. Responsabilité d'autant plus importante qu'elle se trouve, de fait en rupture, en alternative de gestions privées pour lesquelles l'intérêt de financiarisation passe bien avant l'intérêt général, la réponse sociale et environnementale aux besoins de nos populations.

Ces ruptures et alternatives ont d'autant plus de sens dans notre pays, comme dans les autres pays européens se trouvant soumis aux diktats des marchés financiers.

Voilà bien pourquoi, si les formes de gestion nous intéressent au plus haut point, leurs contenus nous paraissent des plus essentiels, contenus qui, selon nous, fondent ces gestions publiques et donc ces capacités d'alternative:

- critères de tarifs, dont les caractères sociaux doivent permettre l'accessibilité à toutes et à tous,

- critères de qualité et sécurité,

- critères environnementaux participant à la préservation de notre planète composée d'essentiels petits villages comme la CUB,

- critères de transparence de gestion, dégagée des dogmes financiers de la seule rentabilité économique, permettant aux usagers un contrôle permanent.

C'est bien à partir de ces critères fondamentaux, dans leur mise en œuvre, que nous sommes et serons en mesure de consolider et de nous réapproprier pleinement ces maîtrises publiques.

Ces objectifs sont tout à fait atteignables, les futurs modes de gestion de l'eau et de l'assainissement en témoignent. Pour cela nous avons deux atouts :

Le premier réside en nos services dont les compétences, comme le statut, montrent leur capacité à pouvoir nous aider à appréhender ce type de gestion ; le second dépend de nous et de nous seuls, de notre courage à décider et mettre en œuvre de tels choix ».

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite d'abord évoquer la méthodologie. Michel OLIVIER ayant reposé une question sur laquelle on avait déjà répondu plusieurs fois, il répondra donc publiquement en complément de Christophe DUPRAT.

Il rappelle qu'il y a une obligation légale pour que les rapports d'activité des délégataires soient présentés avant le 30 juin, et il a été longtemps habituel dans cette assemblée de se contenter de ce rapport du délégataire, tout comme dans d'autres assemblées d'ailleurs, puisque les collectivités ont quand même mis du temps à se roder au phénomène des délégations de service public dont on parle beaucoup aujourd'hui. Il indique que depuis quelques années, ils ont décidé d'avoir leurs propres rapports rédigés par les services fortement appuyés par l'inspection générale, afin de satisfaire à cette exigence de transparence et de citoyenneté qu'évoquait Max GUICHARD. Il précise qu'on a pu le faire pour un certain nombre de délégations, mais pas pour toutes, et pour le rapport sur le transport qui est bien sûr sensible, ce sera fait pendant l'été, et ils auront ce débat au mois de septembre, avec un point de vue contradictoire entre ce que dit le délégataire et ce que disent les services de la CUB. Il ajoute que cela leur donnera l'occasion d'en reparler de manière plus approfondie, surtout que dans le propos de son collègue, il y a des chiffres qu'il ne comprend pas tout à fait. Mais ils auront l'occasion d'en reparler de manière plus approfondie au mois de septembre.

Toujours en réponse aux élus Communistes et Républicains, il n'a pas en tête le calendrier exact, mais c'est sûr que l'on aura le même degré d'exigence pour l'ensemble des contrats. Il ne dit pas cela sur le résultat final, mais il répète qu'il y aura le même degré d'exigence en terme de méthodologie sur l'ensemble des contrats, car on est en train d'évoluer.

Puis il revient à ce que disaient Christophe DUPRAT et Gérard CHAUSSET qui invitaient à se souvenir d'où on vient. Il rappelle qu'on a eu une réussite extraordinaire qui est le tramway, qui continue parce qu'on est même débordé par le succès, et on sait bien que sur la question du réseau bus, ce dernier est moins performant que d'autres, Jean Marc GAÜZERE et d'autres se souvenant de leurs nombreuses interventions sur le nombre de voyageurs par Km, montrant qu'on était un des réseaux les moins performants et qu'il fallait que l'on rattrape ce retard.

Il indique qu'une autre tradition que l'on peut aussi regretter ou saluer, selon son point de vue, est qu'il y a toujours eu des mouvements sociaux importants sur la question des déplacements. Il ne mésestime pas ceux qui ont eu lieu récemment, qui ont lieu une seconde fois dans l'année, ce qui constitue une nouveauté, mais malgré tout, il y a une habitude sur Bordeaux d'avoir toujours eu des mouvements sociaux qui ont une particularité. Il fait observer que c'est de là qu'on part.

A la question de savoir où l'on en est aujourd'hui, il pense que, globalement, on a quand même une assez forte amélioration de l'offre du réseau de bus à la population. Il y a les chiffres que Christophe DUPRAT a rappelés, à savoir la fréquentation de bus qui a augmenté de 15 à 16 %, alors que la particularité au niveau national, comme Michel OLIVIER le sait parfaitement, c'est que les réseaux de transport collectif augmentaient mécaniquement, et il se souvient encore de la une sur un numéro de la Vie des Transports, où c'était + 6,5%. Il souligne qu'on assiste là à un retournement de tendance, puisqu'on est presque à -1, -2 %, soit un écart de presque 10 % que l'on retrouve aussi, et il espère que l'on va le rattraper.

Il estime qu'un autre point doit également les interroger, à savoir s'ils imposent à leur délégataire des conditions trop dures, non pas par rapport à la qualité du service des usagers, parce qu'il pense qu'elle s'est améliorée, même s'il y a des marges de progression et il entend ce que disent Joël SOLARI et Matthieu ROUVEYRE, mais il faut se demander si finalement, on ne met pas assez, ou est-ce au détriment du personnel. Il souligne qu'ils ont cette équation collective à résoudre entre eux, puissances publiques qui financent et qui sont financés, malgré tout, par une autre puissance publique, l'Etat, l'emprunt, les entreprises et un peu maintenant par les ménages. Avec le délégataire et les salariés, il considère que c'est cette équation à quatre que l'on doit résoudre, et qu'on peut se féliciter finalement d'avoir eu une négociation fructueuse et dure, mais peut-être trop dure presque, et il faudra se reposer la question très rapidement, parce que l'on est sur une délégation assez courte.

Il fait cependant le résumé qu'il y a une amélioration du réseau. Il relève que celle-ci n'est pas à la hauteur de ce que préparait le délégataire, mais pour lui, c'est plutôt imputable au retournement des conditions nationales. Il estime cependant qu'une fois que l'on a dit cela, on n'a rien dit, car ils ont effectivement devant eux un énorme travail à faire sur la poursuite de l'amélioration du réseau transport déplacement.

Il en profite pour remercier, bien sûr, les services, les élus, Christophe DUPRAT, mais aussi ses collègues Maires, parce que l'on avait pris un engagement pour doubler les couloirs bus sur l'agglomération bordelaise, dont on sait qu'elle est en retard, et on est passé de 20 à 40 Km. Il précise que ce sera pratiquement fait dans ces proportions, grâce aux Maires qui ont accepté des choix qui ne sont pas faciles sur le terrain, parce que quand on fait passer le bus, il y a d'autres choses qui peuvent moins passer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2011/6/ 25 Délégation de service public des transports urbains et du transport pour personnes à mobilité réduite - Rapport annuel 2010 du délégataire - Synthèse

M. DUPRAT précise que cela concerne le même rapport et qu'il pense que la discussion ainsi que les réponses portaient sur les deux.

M. le Président Vincent FELTESSE propose donc qu'il soit acté que le rapport est passé.

COMMUNICATION EFFECTUÉE

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'en début de séance, les Verts ont dit qu'une motion allait être proposée. Celle-ci a été revue avec certains groupes, tous ne sont pas d'accord, et il précise qu'elle va être distribuée sur table et qu'ils auront le débat en fin de séance.

Mme FAYET

2011/6/ 28 Signature de la convention d'utilité sociale d'Aquitanis - Décision - Autorisation

Mme FAYET ayant présenté ce dossier, **M. MAURIN** rappelle qu'il y a plus d'un an, le groupe des élus Communistes et Républicains alertait l'assemblée sur la régression sociale organisée par la loi Boutin et les conventions d'utilité sociales que l'Etat impose aux bailleurs sociaux. Au mois de mars dernier, lors du débat sur la convention CUB / Aquitanis, ils demandaient que le contrat d'utilité sociale, conclut par Aquitanis avec l'Etat, soit porté à la connaissance des élus. Ils se félicitent donc de cette délibération qui consulte l'assemblée sur cette convention.

Il note que cette volonté démocratique n'est malheureusement pas celle de l'Etat qui négocie cette convention le couteau sur la gorge, car on y apprend en effet que faute de signature de la convention, l'avantage financier représenté par l'exonération de 30 % de la Taxe du Foncier Bâti dans les zones urbaines sensibles sera supprimée, et l'Etat prévoit d'autres mesures de rétorsion financière, notamment des pénalités pour non application de la convention.

Il estime que ce chantage inadmissible pourrait, à lui seul, justifier une attitude combative de leur part, celle adoptée par certains bailleurs sociaux, de refuser de signer la Convention.

Mais il invite à regarder son contenu, et à voir d'abord que l'état des lieux apporte un éclairage brutal sur la situation sociale et économique de la population occupant ces logements sociaux puisque près de la moitié des locataires ont des ressources inférieures à 1000 €/mois, que « *les ménages logés connaissent une érosion constante de leurs ressources* », et un locataire sur sept connaît des problèmes d'impayés.

Il demande ce que deviendrait d'ailleurs cette réalité humaine, si demain, la volonté des forces libérales l'emportait de marchandiser le logement social.

Mais il souligne que s'il y a volonté sociale au niveau d'Aquitanis, celle-ci est limitée par des exigences de l'Etat qui ne sont pas contestées par la convention, et il y a d'abord l'imposition d'un surloyer. Cette mesure qui vise à faire migrer certains locataires vers le secteur privé, ne favorise pas, précise-il, une mixité sociale souhaitable.

Il y a ensuite la classification des résidences selon la qualité du bâti et de l'environnement, classification qui demain se répercutera sur le niveau des loyers. C'est là encore, à son avis, un instrument de ghettoïsation qui tend à éloigner les familles modestes des équipements et services publics que la CUB, notamment, met en place. Il estime quand même paradoxal que plus ils améliorent les services publics pour tous, plus les loyers de logements sociaux augmentent.

Il indique qu'il y a enfin la vente des logements sociaux, une mesure qui incite les bailleurs à trouver, dans la réduction de leur patrimoine, les moyens financiers que l'Etat leur refuse (plus de 1 milliard de fond de l'Etat retirés de la politique d'accession sociale à la propriété), ou le moyen de compenser les prélèvements de l'Etat dans leur caisse comme les 340 M€, (près de 10 M€ sur Aquitanis) qui représente 20 000 mises en chantier de moins (70 à 80 pour Aquitanis).

Autant la politique de soutien à la politique de construction d'Aquitanis décidée par la CUB et rappelée dans ce rapport, va dans le bon sens, souligne-t-il, autant, comme ils le craignent, cette convention d'utilité sociale vise à compenser le désengagement de l'Etat, tant dans sa politique de logement d'urgence et des plus démunis, qui est de sa responsabilité, que dans son soutien financier au logement social.

Il considère que la démarche de l'Etat qui réduit sa dotation de 30 % et supprime toute aide aux PLUS dans la prochaine programmation 2011/2013 des logements sociaux, devrait alerter tous les élus sur le piège de cette convention imposée par l'Etat.

Il annonce que les élus Communistes et Républicains voteront contre.

M. JUPPÉ déclare n'avoir été que partiellement rassuré par ce qu'a dit Véronique FAYET à propos de la correction des différences entre les loyers des programmes anciens et les programmes nouveaux. L'idée lui paraît incontestable, et il estime qu'il faut s'assurer que cela ne va pas entraîner pour les locataires des programmes anciens, des augmentations de loyers qui apparaîtraient ex post. Il pense qu'il faut bien vérifier avant que la compensation par l'APL soit suffisante.

Mme LACUEY estime que Véronique FAYET a bien précisé l'esprit de cette convention. Cependant, elle voudrait ajouter qu'elle pense qu'Aquitanis doit être l'organisme qui, à l'échelon national a choisi de remettre en ordre des loyers, bien sûr, mais aussi qui a travaillé sur des surfaces utiles et non plus des surfaces corrigées. Elle reconnaît que, concrètement, le classement en cinq catégories allant des grands ensembles en ZUS et aux résidences plus récentes, est plus confortable, et avec la masse constante des loyers, ils pourront adapter l'évolution de ces derniers de façon différenciée selon chaque catégorie.

Mme FAYET leur précisait que les anciens logements pouvaient effectivement augmenter plus que les récents, ce qui n'était pas justifié, et elle considère qu'avec cette modification, on pourra améliorer l'offre quantitative et qualitative de leur parc et la rendre accessible, et bien sûr dans de meilleures conditions, à tous les futurs locataires et locataires actuels.

Mme FAYET précise qu'ils reprendront le débat sur les financements, le rôle de l'Etat etc.. au mois de juillet, quand on passera la convention triennale et les engagements 2011. Cependant, pour répondre à Vincent MAURIN, elle souligne qu'effectivement, il faut qu'ils soient tous vigilants sur ces variations de loyers pour voir ce que cela donne très concrètement sur les familles, et elle pense qu'on le sera collectivement. Elle rappelle qu'ils ont d'ailleurs un conseil d'administration d'Aquitanis cet après-midi même.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. le Président Vincent FELTESSE indique que puisque l'on est sur le logement, il va se permettre de faire une petite parenthèse, puisque il évoquait en début de séance la suite du dossier 50 000 logements autour du transport collectif. Comme ils devaient le faire hier en Bureau mais n'ont pas eu tout à fait le temps, il demande à Christine BOST de faire un petit point rapide sur ce dossier.

Mme BOST souhaite faire avant le lien avec la délibération que l'on vient de passer, puisque dans le cadre du projet 50 000 logements, ils ont reçu les demandes de la part de 18 communes, et comme chacun sait, on va attribuer et demander aux cinq équipes de travailler chacune sur trois sites. Elle souligne qu'il a donc fallu aussi réfléchir à la façon de répondre aux demandes des Maires, mais dans des cadres différents, et en particulier pour la ville de Talence et de Bordeaux, puisqu'il y a une demande de la part des Maires respectivement sur Château Raba et sur Clavau, et il va être demandé à Aquitanis dans le cadre de la convention qu'ils ont passée, de travailler de façon plus particulière sur ces deux territoires.

Sur 50 000 logements à proprement parler, elle précise qu'ils ont retenu 15 sites, dont elle laisse à M. le Président le soin de les annoncer ainsi que la façon dont ils vont travailler.

Elle précise que les Maires vont être fortement sollicités dès le début du mois de Juillet, qu'ils vont enclencher ce que l'on a appelé des ateliers de site, qui vont leur permettre de travailler communes, CUB, et équipes, dans un périmètre relativement restreint, à dix ou douze personnes. Il vont donc demander aux communes de désigner deux à trois personnes qui seront toujours les mêmes sur toute la longueur du travail, de façon à ne pas perdre le fil de leur travail. Elle ajoute que ces ateliers de site vont se réunir une fois par mois à partir de Juillet jusqu'en Janvier très probablement, et pour ne pas perdre toute la substance du travail qui a été fourni par les équipes sur la philosophie et sur la stratégie qu'ils ont développé, ils vont également jaloner ces temps de travail, avec ce qu'ils ont appelé des « work shop », qu'ils vont essayer de mettre en place tous les trois mois, et où seront regroupées à ce moment là toutes les équipes. Elle fait remarquer que ce sera une ouverture grand public pour faire avancer la pensée sur la façon de faire la ville, et sur le développement des formes urbaines sur notre agglomération.

Elle dit aux Maires de se tenir prêts dès le début du mois de Juillet pour être disponibles et mener ces ateliers.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite dire que l'objectif de 50 000 logements comme Mme BOST l'a indiqué, est de produire du logement, et c'est pour cela que l'on part sur 15 sites en visant 5000 logements assez rapidement sur l'ensemble de ces 15 sites, certains étant plus ou moins vastes.

Puis il indique qu'il faut utiliser cette méthodologie pour tout le travail que l'on est en train de faire sur la révision du SCOT et du PLU, et sur l'aspect stratégique de la métropole.

Enfin, il estime qu'il faut théoriser un peu cette pratique de ce que l'on appelle, ici et ailleurs, l'urbanisme négocié, pour pouvoir produire plus rapidement et de qualité.

Il considère qu'ils doivent remercier Christine BOST et tous les services du pôle aménagement et dynamiques urbaines. Il précise que les sites ont, bien sûr, été évoqués avec les Maires de manière bilatérale et en comité de projet il y a quelques jours. Il cite la date à noter du lundi 11 Juillet, où ils auront un comité de projet avec les 5 équipes ensemble pour échanger, et ils mobiliseront les partenaires à la suite, puisque l'on est dans une logique partenariale. Puis il y a après le travail particulier avec les communes.

Il donne lecture de la liste qui a été calée pour le moment, en sachant que l'on reste dans une démarche assez expérimentale et que cela peut bouger encore un peu.

La liste des sites est la suivante : L'équipe OMA, l'équipe de Rem Koolhaas qui était plutôt sur les questions de l'urbanisme commercial travailleraient sur 3 sites, sur Bordeaux Lac, Mérignac Soleil, Bègles-Villenave d'Ornon. L'équipe AUC qui est l'équipe de Djamel Klouche travaillerait sur Bordeaux Cracovie-Petit Bruges, sur le Bouscat-Libération et sur Pessac centre-campus Talence. L'équipe d'Alexandre Chemetoff travaillerait sur Eysines lisière de Jalles, Pessac Alouette et sur Cenon Palmer-Lormont Buttinières et 4 Pavillons. L'équipe de 51n4e travaillerait sur Bruges gare, sur Blanquefort gare, et sur St Médard en Jalles. L'équipe de Lacaton Vassal travaillerait sur Floirac Dravemont, Mérignac Yser et sur Ambarès-Bassens entre les 2 gares, sur la question de la densification dans ces secteurs là, avec un besoin d'insertion urbaine assez fin.

Il précise que par ailleurs, il y a d'autres sites puisque Euratlantique a commencé à travailler sur le secteur Bègles Dorat avec Alexandre Chemetoff, mais ce sera piloté par Euratlantique en direct.

Il indique aux Maires qu'ils vont recevoir des courriers, pour voir concrètement comment cela se passe et tout l'intérêt de la démarche. Il considère qu'il faut parvenir à maintenir en tension ces trois aspects que sont bien sûr produire du logement, réfléchir aussi sur l'aspect stratégique de la métropole et sur « comment faire autrement ».

M. GUICHARD répète sentir, et notamment depuis hier, qu'il faut vraiment que l'on appuie sur l'accélérateur, sur l'idée qu'il porte sur l'urgence à intégrer dans la démarche 50 % de logements sociaux. Il le dit avec d'autant plus de force qu'il n'y est pas revenu hier en Bureau, parce qu'il sait qu'il était pour le moins assez « bousculant ». Mais les propos d'**Alain JUPPÉ** concernant Euratlantique ne le rassurent pas du tout, au contraire, car il tient à redire qu'ils tirent la Communauté Urbaine vers le bas en la matière.

M. JUPPÉ rappelle que sa position est très claire, qu'elle sera celle de la ville de Bordeaux et ils n'en changeront pas, la répartition telle qu'elle a été prévue dans Euratlantique qui prévoit 55 % de logement à loyer ou à prix maîtrisé et 45 % de logements libres, leur apparaît le bon équilibre. Certains Maires, quelle que soit leur sensibilité politique, préféreraient 50/50, mais ils sont d'accord sur 55/45. Il fait observer que sur ces 55, il y a 20% d'accession sociale à la propriété, et bien sûr 35% de logement locatif social. Il insiste sur le fait que les proportions un tiers / un tiers/ un tiers n'ont pas de sens, et qu'on ne bouclera pas une opération d'aménagement avec simplement un tiers de logement libre, car c'est incompatible avec le prix du foncier, et se proposer de faire un tiers d'accession sociale à la propriété est totalement irréaliste à son avis. Il souligne que **M. le Président** rappelait hier en Bureau l'étude de l'association de l'abbé Pierre qui indique que lorsqu'on pousse les gens à accéder à la propriété dans des conditions trop fragiles, on les pousse aussi au surendettement et ensuite on a des catastrophes.

20 % de logement d'accession sociale leur paraît la bonne proportion, et avec 35 % de locatif social, cela fait donc 55 ce qui est une position qui lui paraît tout à fait cohérente et ambitieuse.

M. GUICHARD lui demandant combien de pourcentage de logement PLAI et PLUS il y aura dans ces 35 %, **M. JUPPÉ** déclare que sur ce point, il est tout à fait ouvert à la discussion. Il précise que cela dépend des quartiers et du secteur. Il n'est pas contre le PLAI, car il en faut et qu'il y a des besoins importants dans ce domaine, et il n'y a aucun problème là-dessus.

M. le Président Vincent FELTESSE pense qu'il faut maintenant que l'on rentre dans la traduction concrète, et tient à faire remarquer qu'entre 55 et 65, il n'y a pas non plus un écart si phénoménal que cela puisque deux tiers c'est 66. Il considère que ce serait bien que l'on regarde la définition concrète des choses, territoire par territoire, et à l'intérieur de ceux-ci, presque quartier par quartier, avant d'avoir une discussion politique plus de fond, qui ne lui fait absolument pas peur.

M. Alain CAZABONNE souhaite aborder un petit détail par rapport aux sites, car **M. OLIVIER** a suggéré l'autre jour, lorsqu'ils se sont réunis, de changer l'appellation du site relatif au campus, parce que cela prête à confusion par rapport au plan campus, pour l'appeler Pessac-Médoquine.

M. le Président Vincent FELTESSE sollicite l'avis du Maire de Pessac sur Pin Vert - Médoquine, rappelant qu'il y a l'enjeu autour de la Médoquine, avec le PAE du Pontet.

M. SOUBIRAN

2011/6/ 68 Régie Autonome du M.I.N - Compte financier de l'exercice 2010 - Section investissements - Section exploitation - Balance générale - Bilan - Compte de résultat - Communication -

Mme MELLIER note qu'avec le budget 2011, on enregistre une diminution de ses produits d'exploitation et de son excédent. Elle estime que cette situation est sans doute dans la logique des transferts de charges et de recettes opérés l'an dernier entre la CUB et le MIN, mais elle les inquiète par le fait que les moyens d'extension sont gelés, même si la redistribution de l'espace intérieur est envisagée et que le projet d'annexe ne voit pas encore le jour.

Or avec le tout récent décret ministériel sur les périmètres du MIN, elle considère que l'insuffisance de disponibilités foncières peut faciliter l'installation des opérateurs dès 1 000 m² en dehors du MIN.

Elle précise que le groupe des élus Communistes et Républicains n'accepte pas, comme il l'a exprimé dans son vote du mois de février, que des décisions internes et externes se conjuguent pour, après l'abattoir, mettre en péril le marché d'intérêt national.

M. BRON réagit aux propos de **Mme MELLIER** pour lui donner une information toute récente puisqu'elle date d'hier, et indiquer qu'ils ont eu une réunion au MIN dans laquelle la CUB a donné une liste de 7 tenants fonciers répartis sur pratiquement autant de communes de la CUB, et ils vont maintenant travailler sur ce document là, et, le cas échéant, visiter ces terrains comme ils ont déjà commencé à le faire sur l'un d'entre eux. Il pense que **Mme MELLIER** a tout à fait raison de mettre l'accent sur la nécessité de trouver une annexe pour

cet établissement face à la demande qui existe, mais que pour autant il n'y a pas, à l'heure où il parle, et très récemment encore, de retard qui soit à prendre en compte ou critiquable en la matière.

COMMUNICATION EFFECTUÉE

M. SOUBIRAN

2011/6/ 69 Régie de l'abattoir- Rapport d'activité et compte financier 2010 - Adoption

Mme ISTE souhaite dire quelques mots pour exprimer la profonde inquiétude des élus Communistes et Républicains sur deux sujets :

Le premier concerne le devenir des personnels, la gestion de leur retour dans le giron de la CUB posant le problème de leur formation et des postes susceptibles de convenir après celle-ci. Elle déplore que cette gestion ait été confiée à un prestataire privé, du fait, a-t-elle compris, d'une gestion trop tardive du problème. Cela lui paraît grave depuis le temps que la fermeture de l'abattoir a été programmée et qu'à de multiples reprises, ils ont alerté sur le sujet.

Le second porte sur le devenir du service public de l'abattage. Elle note que la réduction d'activité est normale pour un abattoir qui a été condamné à mort, les utilisateurs cherchant des solutions de remplacement. Les élus Communistes et Républicains sont très inquiets sur l'absence à ce jour de solutions alternatives, alors que le budget de l'abattoir dispose des fonds pour en réaliser un neuf. Ils trouvent que ceci n'est pas sérieux et pourrait avoir de graves conséquences sur le commerce de boucherie de détail, sur l'abattage rituel, et sur l'aspect sanitaire des choses.

Il suffit à son avis, de voir ce qui s'est passé avec le concombre et le steak haché, ces derniers jours.

M. le Président Vincent FELTESSE lui rappelle que le concombre n'y est pour rien.

M. GAÜZERE croit qu'à la suite de la fermeture de l'abattoir, la reconversion du personnel qui y travaille est bien abordée, malgré l'appel qui est fait au privé. Il précise ne pas avoir de catéchisme particulier vis-à-vis du public ou du privé, mais qu'aujourd'hui, ce bureau est en train de mener à bien son travail.

Il voudrait ensuite faire état ici d'échos de proximité venant de la part des opérateurs, qui, s'ils ont bien intégré en effet que l'abattoir allait devoir terminer son activité à partir du 31 décembre, rien ne leur a été aujourd'hui communiqué, selon eux, au sujet des pôles de reconversion où ils vont pouvoir abattre. Il signale notamment que l'abattoir de Bazas leur pose problème, parce qu'ils ne savent pas aujourd'hui ce qu'il va devenir, ou en tout cas, il semblerait que le directeur ne soit pas au courant véritablement du devenir de son abattoir.

M. SOUBIRAN donne lecture du rapport en précisant notamment que l'activité de l'abattoir ne présente plus aujourd'hui que 4 % environ de la consommation de viande de l'agglomération, que huit opérateurs principaux réalisent 88 % de ce tonnage, l'abattage rituel représentant environ 190 tonnes, y compris l'Aïd.

Il rappelle que la CUB n'a pas d'engagement contractuel avec les opérateurs qui seront appelés à poursuivre leur activité soit à Limoges, soit à Bergerac, Bazas, Villeneuve s/ Lot, ou Monguillon en Poitou-Charentes.

Il fait observer que l'équilibre financier de la régie de l'abattoir est assuré par le versement d'une subvention d'exploitation depuis 1991, et que le déficit est lié à l'importance des dépenses de fonctionnement et des charges fixes ainsi qu'au surdimensionnement de l'outil.

Ainsi, pour les derniers exercices, les montants de cette subvention étaient en 2007 de 686 000 €, en 2008 de 809 000 € et en 2009 de 594 000 €.

Compte tenu de l'ensemble de ces données, il souligne que la CUB n'a pas souhaité s'engager à nouveau dans l'exploitation de l'abattoir, mais plutôt soutenir de manière volontariste une solution partenariale et s'est donc engagée par une délibération du 4 septembre 2009 à étudier les moyens de soutenir financièrement les projets permettant la poursuite de l'activité d'abattage dans le département. Il s'agit des projets présentés par le groupement des éleveurs girondins de construction d'un petit abattoir sur la CUB, et par la communauté de communes du bazadais par la modernisation de l'abattoir actuel.

Il précise que l'abattoir public de Bazas doit permettre une amélioration des conditions de fonctionnement de cet abattoir multi espèces, qui permet de traiter 1 300 tonnes, et pourrait accueillir du tonnage supplémentaire suite aux travaux de modernisation. Il ajoute que le projet est porté après transfert de la compétence abattoir, par la communauté de communes du bazadais, ce qui rend les travaux éligibles à la subvention FEDER, et les travaux intérieurs devraient débuter en septembre 2011, avec une fermeture de l'abattoir jusqu'en décembre, pour être opérationnel fin Janvier 2012, sauf aléa.

Concernant, le projet d'abattoir privé du GEG, le groupement envisage la construction d'un abattoir de 650 tonnes sur le territoire communautaire. Il signale que la CUB envisage également d'aider ce projet d'abattoir qui s'inscrit dans une logique de circuit court, et qui se situerait sur le territoire communautaire, au même niveau financier que celui de Bazas. Il précise que les travaux seraient également éligibles à subvention européenne. Ce projet est basé sur la compétence des différentes activités du groupe d'élevage et d'abattage puis la commercialisation, via l'ouverture de nouvelles boucheries de proximité.

M. le Président Vincent FELTESSE résume par le fait qu'ils ont pris une décision de fermeture de l'abattoir, et qu'ils l'assument.

Sur la question du personnel, il indique que pour ce qui concerne les personnels de droit privé, au nombre de 27, on est en moyenne à cinq rendez vous individuels par personne, et maintenant, on est sur la phase de positionnement. Il précise qu'il y a 21 postes qui ont été proposés aux agents et ils tiendront leurs engagements, même si, comme il l'a déjà dit, c'est quelque chose de difficile qui doit les interroger sur la formation permanente des agents communautaires. Il rappelle qu'il y a des agents qui travaillent pour l'institution

communautaire depuis des années, des décennies, y compris avec des cas d'analphabétisme qui, globalement, ne sont pas à leur honneur.

Sur la suite des opérations, il entend bien la pression des opérateurs, mais il invite à se souvenir que quand il y a des coups durs, sachant qu'il y en a déjà eu, que ce soit l'incendie, que ce soit la légionellose, des solutions ont à chaque fois été trouvées sur des durées plus importantes que le tuilage, et il n'y a pas non plus de panique à avoir. Il précise avoir bien conscience que cette réponse n'est pas satisfaisante.

Il souligne qu'il y a dès lors deux possibilités d'abattoir. Pour ce qui est de Bazas où la Communauté n'ira qu'en fonds de concours, il indique qu'une délibération a été prise dans ce sens, et il faut donc que Bazas aille le plus vite possible sur son dossier.

Il indique qu'en tout cas, sa position a quelque peu évolué sur la possibilité d'avoir un abattoir de proximité à la CUB, qu'ils aideraient financièrement, mais cela serait à deux conditions, la première étant que le Préfet en autorise l'ouverture, ce qui n'était pas forcément le cas de l'administration préfectorale il y a quelques semaines, et la seconde que la Communauté soit prête à y aller sur l'investissement, mais pas sur l'équilibre de fonctionnement.

Il ajoute que de toute façon, il revoit le président de la chambre d'agriculture la semaine prochaine sur ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE souligne qu'ils ont épuisé l'ordre du jour du Conseil, et qu'il reste donc la motion.

Il rappelle que cet après midi, il y a une commission réunie pour la préparation du Conseil du 8 Juillet avec beaucoup de dossiers importants.

M. FELTESSE

2011/6/ 93 Motion « L'après Centrale de Blaye »

M. HURMIC souhaite, avant d'aborder la motion qui n'est pas longue, rassurer de deux mots de présentation en amont. Il indique que cette motion répond à une inquiétude qu'ils croient légitime, et surtout repose sur le fait qu'ils souhaitent vraiment, sans aborder le débat national, que notre pays ne rate pas le rendez vous de l'après Fukushima, et ils ont quelques inquiétudes légitimes à ce niveau là.

Il précise qu'avant la motion qui leur est aujourd'hui présentée, d'autres régions, d'autres collectivités ont aussi été préoccupées par la proximité avec les centrales nucléaires anciennes. Il en voudra pour preuve simplement la région Alsace qui « accueille » la doyenne des centrales nucléaires, Fessenheim, qui est à peine plus âgée que celle du Blayais, où les élus toutes positions politiques confondues, de l'UMP au parti communiste, ont demandé effectivement la fermeture de leur centrale nucléaire et il pense qu'il y a peut-être là bas certaines grâces.

Ils sont inquiets si l'on voit que ne serait-ce qu'hier, il a été décidé de juger cette centrale apte pour 10 ans de plus, ce qui est techniquement possible mais n'est pas forcément toujours politiquement admissible, et ils ne souhaitent pas qu'ici, en Aquitaine, il leur soit renvoyés les mêmes arguments que ceux qui l'ont été à l'immense majorité des élus alsaciens et strasbourgeois.

Sa seconde inquiétude est locale et il rappelle qu'à la suite du débat qu'ils ont eu ici lors du Conseil du mois d'avril, ils étaient interrogés sur l'extension du PPI, c'est-à-dire du périmètre particulier d'intervention, M. le Président a écrit au Préfet. Il avait l'impression que le débat qu'ils avaient eu ici était assez consensuel, beaucoup d'habitants de l'agglomération bordelaise souhaitant effectivement que ce PPI ne soit pas limité aux 10 Kms entourant la centrale du Blayais, mais que l'agglomération bordelaise située à à peine 50 Kms à vol d'oiseau de cette centrale nucléaire, puisse également bénéficier d'un périmètre particulier d'intervention.

Ils ont appris que le Préfet avait répondu à M. le Président en disant qu'il n'était pas question de changer les choses, et s'est contenté de justifier l'organisation en place, c'est-à-dire un PPI de 10 Kms. Il a envie de dire qu'en ce qui concerne les Bordelais, ils vont continuer à bénéficier d'un PPI, mais ce sera un Plan Particulier d'Improvisation si, par malheur, il devait arriver un incident ou un accident à la centrale du Blayais. Il pense que c'est important qu'ils disent clairement au Préfet qu'ils n'apprécient pas la façon dont il les a envoyé promener sur des inquiétudes légitimes à leur sens, sur l'accident prévisible ou en tout cas probable dans cette centrale du Blayais.

Puis il en vient au texte de la motion qu'ils soumettent aujourd'hui à leurs collègues, en espérant que ce qui s'avère possible en Alsace et à Strasbourg puisse également s'avérer possible dans l'agglomération bordelaise.

Le texte de la motion est le suivant :

« 25 ans après Tchernobyl, l'accident de Fukushima nous oblige à changer notre modèle énergétique centré sur l'atome.

Dans le monde entier, les pouvoirs publics et les populations s'interrogent sur la sortie du nucléaire et la promotion de nouveaux modèles décentralisés. A l'évidence, l'heure est aujourd'hui aux économies d'énergie et à des énergies plus diversifiées et sûres.

Ce défi énergétique peut être relevé sans remettre en cause la qualité de vie à laquelle nos concitoyens sont attachés. De nouveaux modèles énergétiques permettent de réduire d'un facteur 4 la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre en France sans pour autant recourir à l'énergie nucléaire.

Le nucléaire a été un choix politique. La transmission vers une production d'électricité propre et sûre relève également d'un tel débat qui porte sur les aspects environnementaux, mais également économiques et sociaux de notre vision de l'avenir.

Un accident majeur affectant la centrale de Blaye mettrait en péril la sécurité de milliers de personnes en Gironde et donc dans la CUB et l'ensemble des secteurs de notre économie (vin, agriculture, tourisme...).

Le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux réuni le 24 juin 2011 demande :

que les leçons du drame de Fukushima soient tirées en matière de sûreté nucléaire, et communiquées au public dans la plus grande transparence, que la fermeture progressive et le démantèlement de la centrale du Blayais, soient décidés et programmés, à commencer par le réacteur n°1 qui a trente ans, que soit abandonné le processus visant à prolonger sa durée de vie ».

M. le Président Vincent FELTESSE précise sur le périmètre de prise en considération qu'a évoqué Pierre HURMIC, que la réponse du Préfet n'est pas négative, mais consiste à dire que le périmètre de prise en considération n'est pas de son ressort, mais de l'autorité de sécurité nucléaire qu'il a saisi. Il résume qu'il ne s'agit donc pas d'une fermeture, mais de dire « *je transmets à l'autorité compétente en la matière* ».

M. FLORIAN indique que les élus du groupe Communauté d'Avenir ne vont pas participer au vote de cette motion. Néanmoins, il souhaite leur livrer, au nom de son groupe, un certain nombre de réflexions sur le fond.

Il précise qu'ils ne participent pas au vote, d'abord parce qu'ils considèrent que ce n'est pas dans leurs attributions que de se prononcer sur ce genre de sujet. Il note qu'ils ont effectivement pris l'habitude, séance après séance, d'avoir des vœux, des motions, et un moment ou un autre, il estime qu'il faut rester dans le domaine du raisonnable.

Sur le fond, ils pensent que plutôt que de jouer avec les peurs, comme c'est un peu ce qui ressort de ce texte, il faut être transparent. Il reconnaît que l'on doit tirer toutes les conséquences et les enseignements de ce qui s'est passé au Japon, mais il rappelle quand même que l'État français et les intervenants dans la filière nucléaire, ont déjà travaillé en amont. Il fait observer que c'est en 2006, sous la présidence de Jacques CHIRAC, avec la majorité actuelle, qu'a été votée la loi sur la transparence du nucléaire, avec des outils puissants. Il ajoute qu'ils ont aujourd'hui l'autorité sur la sécurité nucléaire avec un organe indépendant qui d'ailleurs, il y a quelques jours, s'ils lisent la presse, s'est exprimé à propos de désagréments qui auraient pu y avoir sur la construction d'un futur EPR et que Bouygues aurait minoré à priori. Il fait remarquer que ces gens là sont donc indépendants, et dès 2006 ils avaient pris conscience de tout cela.

M. HURMIC parle de transparence, mais il estime qu'il y en a une véritable dans le domaine, le gouvernement ayant annoncé par la voix de son premier ministre il y a quelques semaines, qu'un audit est en train d'être fait sur toutes les centrales et tous les réacteurs, et il y en a 58 qui seront tous audités. Il pense qu'en terme de transparence et de vigilance, beaucoup de réponses ont déjà été apportées.

Pour parler du cas particulier de la centrale de Blaye, il précise que suite à la tempête de 99, une intervention a été faite avec un rehaussement des digues. Il estime qu'on ne peut pas non plus comparer, et c'est pour cela qu'il se permet de dire qu'il ne faut pas jouer avec les peurs, ce qui a pu se passer à Fukushima et ce qui pourrait se passer ici. Il précise qu'on était dans une situation où il y a un séisme qui a atteint un degré N°9, avec un tsunami et des vagues de plus de 10 mètres, et il pense qu'il ne faut pas quand même faire trop de liens entre ce qui s'est passé, qui est dramatique, et ce qui pourrait se passer. Il considère

qu'il faut étudier, qu'il faut faire un audit, ce dernier étant en cours, et il ajoute qu'on n'a pas à rougir des éléments que l'on a déjà mis en œuvre.

Il rappelle un autre chiffre quand même, qui est que EDF aura dépensé 500 M€ depuis 8 ans pour la maintenance et les travaux sur ses réacteurs.

Enfin, à la grande idée de savoir s'il faut sortir du nucléaire, il tient quand même à rappeler un certain nombre de chiffres. Il indique que 80 % de l'électricité consommée dans notre pays vient de la source nucléaire, et que s'ils n'ont pas de religion là-dessus, c'est un fait, c'est la réalité, et c'est peut-être aussi pour cela que l'on paye 40 % moins cher l'électricité que dans la plupart des pays européens.

Il considère aussi qu'il faut rappeler un autre élément, qui est qu'il y a 200 000 employés dans la filière.

Sur un côté plus prospective, il insiste sur le fait que c'est quand même le Grenelle de l'environnement qui a fixé comme objectif pour 2020 de passer à 23 % d'énergie renouvelable.

Il résume en disant qu'ils ne sont pas pour le tout nucléaire, et il y a un effort qui est fait là-dessus et qui devra être amplifié à l'avenir pour varier les sources d'approvisionnement, mais quoi qu'il en soit, pour revenir très concrètement sur Blaye et sur l'ensemble des centrales, il rappelle qu'il y a un audit et qu'ils sont des gens responsables. Maintenant, s'il y a des soucis dans certaines centrales, il considère que les conséquences devront bien sûr en être tirées.

M. CHAUSSET répond à Nicolas FLORIAN que si on veut atteindre ne serait-ce qu'un objectif de 20 % pour réduire le CO₂, comme il l'a dit, il faut savoir qu'on a 80 % d'électricité nucléaire et que le nucléaire représente aujourd'hui 6 % de l'énergie mondiale, et il faudrait que l'on remplace leurs 400 réacteurs et centrales actuelles et en construire 1 000 en plus, si on voulait réduire le CO₂ avec cette énergie pour atteindre ce seuil.

Il demande si on est aujourd'hui dans une société capable d'accepter un tel enjeu et y consacrer les milliards de dollars et d'Euro qu'il faudrait. Il ne pense pas que ce soit la bonne réponse. Il rappelle qu'on fait du nucléaire depuis 60 ans, et qu'on n'a pas avancé d'un poil sur le problème des déchets qui est extrêmement important, sans parler du prix de l'uranium qui ne cessera d'augmenter, et qui met donc à bas le principe d'indépendance énergétique.

Il précise qu'il existe bien une nouvelle génération de centrale nucléaire qui propose en fait de développer le plutonium, mais il demande si l'on veut vivre dans un univers « plutoniumisé ». Là aussi, il ne le pense pas. Il ajoute, puisque l'on va débattre bientôt aussi sur l'eau, que le premier consommateur d'eau est la centrale nucléaire de Blaye et que l'ensemble du parc nucléaire consomme 40 % de la consommation d'eau en France. Il souligne que c'est de l'eau chaude qui est rejetée dans l'écosystème, et qui vient perturber notamment l'ensemble de l'écosystème.

Il pense que tout simplement, le nucléaire c'est un problème de vision de la société, qu'il s'agit d'une idée du XX^{ème} siècle basée sur le centralisme et qu'on le voit aujourd'hui à l'exemple des révolutions arabes, où c'est la société qui se met en partage et qui essaie

justement de développer d'autres idées et d'autres formes de gouvernance. Il ajoute que d'ailleurs, elles ont un point commun qui est que l'on cherche le chef, qu'il n'y en a pas, et que ce n'est pas mal. Il poursuit en indiquant que Wikipedia, c'est la mise en partage des données et des idées latérales notamment, que Linux, c'est aussi la mise en partage. Il ne croit pas que les générations à venir qui sont élevées à Internet vont vivre avec des centaines de centrales nucléaires autour d'eux, au contraire, alors qu'il y a des milliers et des milliers d'appartements et des maisons qui peuvent être producteurs d'énergie, stockeurs d'énergie, et distributeur d'énergie. Il estime que c'est là l'enjeu et que c'est une autre vision de la société qu'il faut petit à petit mettre en place.

M. GUICHARD souligne que cette question participe du devenir planétaire, donc national et cela, tant du point de vue environnemental qu'économique et social. C'est dire combien, dans son approche, elle ne mérite aucune précipitation, encore moins une quelconque approche électoraliste. Bien au contraire, les élus Communistes et Républicains estiment que c'est d'un grand débat public, démocratique, que doit se nourrir leur réflexion et donc leur choix pour un avenir énergétique respectant l'homme et son environnement, car c'est bien de cela qu'il s'agit, qui plus est à un moment où le plus grave risque que court notre planète consiste dans un important dérèglement climatique, dont l'émanation de CO² est la cause première.

C'est donc bien dans une approche de diversité énergétique non productrice, directement ou indirectement de CO², qu'ils considèrent que l'on doit intensifier toutes les études et recherches, le nucléaire en étant une dimension. Il ajoute diversité énergétique apportant un maximum, sinon une totale sécurité pour les usagers et les salariés concernés. Pour cela, il indique que cette perspective doit s'appuyer sur une gestion totalement publique de cette politique énergétique, avec le souci d'indépendance nationale et de coopérations internationales mutuellement avantageuses, permettant ainsi un développement économique libéré des puissances d'argent, et donc de tous les risques encourus.

Il pense que ses collègues comprendront qu'à partir de ces enjeux, ils ne peuvent soutenir cette motion par trop étriquée, réductrice des besoins humains et environnementaux présents et à venir.

Cette motion ferme le débat avant de l'ouvrir, et dans ces conditions, ils ne peuvent y participer, et il annonce qu'ils ne participeront pas au vote de la motion.

M. ANZIANI souhaite également dire qu'effectivement, il y a eu plusieurs versions de cette motion, et il y a eu une version de ses amis Verts à laquelle ils ont, comme vient de le dire **Max GUICHARD**, beaucoup travaillé pour arriver à un texte qui, justement, est un texte de débat, et l'idée de fermer celui-ci avant même de l'ouvrir serait à son avis suicidaire. Il croit qu'ils sont tous d'accord dans l'hémicycle, quels que soient les rangs, pour dire qu'il faut un débat sur le type de modèle énergétique et sur la place du nucléaire.

Il indique qu'avec les Verts, ils sont parvenus à un texte équilibré conciliant à la fois ce souci de la sécurité, qui est un impératif, mais aussi celui du développement auquel ils ne renoncent pas, et également un souci partagé par les populations qui est celui d'avoir une qualité de vie qui soit maintenue.

Sur la raison de cette motion, comme il pense que cela a été bien dit tout à l'heure, il insiste sur le fait que, franchement, Fukushima ce n'est pas rien, et c'est tellement pas rien que si

on traverse les frontières, on voit qu'en Allemagne, ils en tirent des conséquences et qu'en Italie, le peuple a considéré que les choses ne pouvaient être aujourd'hui comme avant. Il fait donc observer qu'il s'agit d'un évènement qui modifie profondément et géopolitiquement sans doute notre planète.

Il rappelle que l'on est aussi concernés, car 60 Kms entre la centrale de Braud et St Louis et l'agglomération bordelaise, en fait, c'est tout proche et on est concernés parce que cette centrale a connu quand même deux incidents liés à un risque sismique. Il estime qu'on oublie en Gironde qu'il y a eu deux incidents de cette centrale en 2002 et en 2003, c'est vrai avec une échelle de 1 sur une échelle maximale de 7, ce qui peut sembler peu, mais c'est quand même une réalité, et ensuite après un autre incident qui est lié aux inondations, qu'ils ont davantage en mémoire avec la tempête au cours de laquelle, effectivement, les digues ont été submergées par les eaux. Cela veut dire, à son sens, que la technologie qui était en place n'avait pas permis de prévoir que les digues ne résisteraient pas à ces inondations.

Il considère qu'ils doivent tous être extrêmement méfiants sur les certitudes scientifiques et technologiques qui pourraient être les leurs, à un tel point que le quotidien régional le 5 janvier 2010 a publié un titre assez révélateur quand même de l'inquiétude qui était : « *Nous sommes passés près de l'accident majeur* ». Il croit que c'est une réalité, pour autant il estime qu'il ne faut pas dramatiser, comme certains l'ont dit sur ces bancs. Il indique qu'il va plutôt dans leur sens de ne pas dramatiser, la Gironde n'étant pas le Japon, mais il rappelle quand même ces différents évènements. Il considère que la question est de savoir ce que l'on souhaite faire.

Il insiste sur le fait que quel que soit ce choix majeur, résultat de leurs décisions, comme par exemple de sortir du nucléaire ou de la dépendance du nucléaire, cela mettra des années et des années, et donc, si on veut être prêt dans quelques années, il faut commencer aujourd'hui à prendre des décisions et à ouvrir le débat.

Pour eux le choix consiste à sortir de la dépendance du nucléaire, ce qui veut dire d'abord, réduire la part du nucléaire évidemment dans le panier énergétique, éviter le gaspillage, dont l'ère est sans doute terminée, et développer les énergies renouvelables. Il souligne qu'il est hors de question pour eux de faire chuter la production d'électricité d'origine nucléaire sans la compenser par une production d'électricité grâce à des énergies renouvelables, ce qui constitue évidemment le défi. Il termine en disant qu'il faut avoir la vision globale dont parlait M. GUICHARD, mais de temps en temps, il est bien aussi de l'appliquer localement comme ils en ont aujourd'hui l'occasion.

M. JUPPÉ considère que puisque l'on est rentré dans le débat, il faut y aller, mais de façon aussi concise que possible. Il estime que c'est d'abord une évidence qu'on a besoin d'énergie, car l'énergie c'est la vie, et il y a des continents qui n'en ont pas, le continent africain par exemple qui est privé d'électricité pour une très grande partie de sa population, et il n'y aura pas de développement de ce continent si on ne leur donne pas d'énergie.

Sa seconde conviction est qu'il faut effectivement changer le modèle de développement, et que l'on doit passer d'un modèle de gaspillage généralisé à un modèle plus économe des ressources non renouvelables. Sur la conséquence qu'il convient d'en tirer sur notre politique énergétique, il souligne qu'on parle souvent de « mixte énergétique », car il n'y a pas de solution unique, et il pense que la première priorité est d'économiser l'énergie,

sachant qu'il y a des marges de manœuvre considérables et qu'on peut en économiser 20 ou 25%. Il faut également une action extrêmement ambitieuse en matière d'énergie renouvelable, et il regrette que sur ce point d'ailleurs, on soit un peu prudent en France en ce qui concerne l'énergie solaire, la biomasse, ou d'autres secteurs comme l'éolien. Il fait observer qu'on va être inévitablement obligé de recourir encore à des énergies fossiles qui sont en voie d'épuisement, en espérant qu'on pourra les rendre propres. Il rappelle que l'Allemagne a décidé d'abandonner sa filière nucléaire, ce qui est son droit, et il n'a pas de critique à lui adresser, mais cela veut dire qu'elle doit développer des centrales thermiques dont certaines au charbon. Il remarque que, peut-être qu'un jour, on aura du charbon propre, mais ce n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui.

Et quand on déroule tout cela, on arrive à la conclusion, ou en tout cas, c'est celle du gouvernement et de la formation politique à laquelle il appartient, que l'énergie nucléaire est incontournable à moyen terme, sur les décennies qui sont devant eux. Il précise qu'il faut donc vivre avec, tout en essayant d'élever le niveau de sûreté des centrales nucléaires, et c'est ce qui a été décidé, même au niveau international, au G8, l'agence internationale de l'énergie atomique étant en train de réfléchir à des régulations internationales plus précises en matière de sûreté. Il ajoute comme dernier point qu'il faut s'engager dans un effort de recherche considérable, puisqu'on finance actuellement avec des dizaines de milliards de dollars, le projet qui pourra peut-être, dans 50 ans, nous apporter des énergies nouvelles. Il croit donc que c'est la cohérence de ce que pourrait être une politique énergétique globale, ou en tout cas, c'est ainsi qu'ils la voient.

Sur le cours terme, il rappelle qu'a été engagé un audit centrale par centrale, pour tenir compte de ce qui s'est passé à Fukushima, afin d'élever le niveau de sûreté de leurs centrales, sachant qu'il y a sans doute des améliorations à apporter sur celles-ci.

En conséquence de tout cela, il ne peut pas voter ce texte, d'abord parce qu'il a un désaccord de fond sur ces principes même, et ensuite, parce que s'engager dans une demande de fermeture ou de démantèlement de la centrale de Braud et St Louis alors même que cet audit n'est pas connu, lui paraît tout à fait prématuré, et c'est la raison pour laquelle, comme l'a dit Nicolas FLORIAN, ils ne participeront pas à cet exercice.

M. le Président Vincent FELTESSE tient d'abord à dire que malgré tout, Fukushima représente une nouvelle rupture et qu'il faut que l'on fasse quand même attention à nos réflexes nationaux. Il cite l'exemple de l'énergie nucléaire en Italie où après déjà Tchernobyl, ils ont considéré que ce n'était pas la bonne solution et où il y a eu un référendum sur un retour en arrière. Et même si en France, on est meilleur qu'ailleurs, notamment sur les questions de sécurité, il estime que ce qui s'est passé au Japon n'est pas anodin, et on ne peut pas juste avoir le discours qu'il y avait un PDG vieillissant à la tête de TEPCO, que nous on sait mieux, qu'on a des armes de sécurité plus importantes et que c'est pour cela que l'on a été plus cher et que l'on a perdu le marché aux Émirats Arabes Unis.

Il pense qu'il y a quand même des particularités au niveau du nucléaire qu'il faut prendre en considération, et qu'il ne faut pas avoir la tentation de dire « *chez nous, cela n'arrivera pas* » parce que l'énergie nucléaire, c'est malgré tout une énergie particulière, et parmi les risques on peut dire qu'il n'y a pas ceux de tsunami ou tremblement de terre, mais il y a quand

même les risques terroristes qui, aujourd'hui, ne sont pas vraiment intégrés et cela doit être partie prenante de l'audit.

Puis il parle comme responsable politique et aussi comme Maire de Blanquefort, et ne peut pas s'empêcher de voir comment la France est en train de rater le virage de la transition énergétique vers des énergies durables. Il rappelle qu'il y a eu l'exemple de First Solar, où les perspectives éoliennes offshore et autres sont en train de s'éloigner. L'appel d'offres a été décalé à nouveau de quelques mois, et il ne peut pas ne pas faire le parallèle entre le fait qu'on avait des engagements forts au niveau du Grenelle qu'on est en train de ne pas remplir, et quand on regarde la progression de la part d'énergies renouvelables dans tous les pays de l'union européenne, il observe que la France est avant dernière avant la Grèce. Il trouve cela un peu paradoxal, parce que c'est le pays du soleil. Il considère qu'à un moment ou un autre, on doit poser totalement à plat cette question, et que cela passe par le débat sur le nucléaire.

Il indique qu'en plus, c'est un débat qui se pose aujourd'hui au-delà de Fukushima, puisque le programme nucléaire a été lancé par M. Giscard d'Estaing, que les centrales étaient prévues pour une durée de 30 ans, et que l'on arrive au moment de leur renouvellement, ce qui est donc à un moment un peu critique et délicat.

Il ne dit pas que c'est facile, qu'il faut trancher dans le vif, et souligne que même au sein de sa formation politique ils n'ont pas totalement stabilisé les choses, si ce n'est sur le principe de la sortie, mais c'est sur le calendrier qu'il y a une discussion.

C'est bien pour cela qu'ils proposent cette motion avec Europe Écologie –les Verts.

ADOPTÉ

Le groupe des élus Communistes et
Républicains, le groupe des élus
Communauté d'Avenir et M. LAMAISON ne
prennent pas part au vote

M. le Président Vincent FELTESSE lève la séance à 13h.

La Secrétaire de séance

Mme CURVALE